

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 juillet 2017, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 6 juin 2017, à 19 h, et le 27 juin 2017, à 9 h
- 10.04** Période de commentaires des élus
- 10.05** Période de questions et commentaires du public
- 10.06** Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
- 10.07** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.08** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA
- 10.09** Commentaires du public - Demande de dérogation mineure afin de déroger à la profondeur minimale d'un lot constructible prescrit par le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 220147), afin d'autoriser la création de quatre lots à même la totalité du lot 1 573 920 du cadastre du Québec, situé sur la rue Turcot (dossier en 40.01)
- 10.10** Commentaires du public - Demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » pour une partie du bâtiment situé au 1300, rue Saint-Patrick (dossier en 40.02)

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L), au montant de 177 245,46 \$, pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes des rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, jusqu'au 31 décembre 2018 (dossier 1177681001)
- 20.02** Octroi d'un contrat à Équiparc manufacturier d'équipement de parc inc., au montant de 95 238,39 \$, pour l'acquisition de mobilier urbain, dans le cadre du plan de revitalisation du boulevard Monk (dossier 1176681002)

- 20.03** Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 4 323,06 \$ pour l'ajout de caractéristiques de sécurité aux panneaux électriques fabriqués dans le cadre du contrat octroyé à Techno-Contact inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 67 179,89 \$ à 71 502,95 \$ (dossier 1173261001)
- 20.04** Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2017 » et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111009)
- 20.05** Octroi d'un soutien financier de 26 384 \$ au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, pour la période du 15 juillet au 30 août 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation de la convention à cet effet (dossier 1175111010)
- 20.06** Octroi d'un soutien financier de 84 000 \$ à la Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé pour la période du 19 juin au 31 décembre 2017, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2017 et approbation de la convention à cet effet (dossier 1175111011)
- 20.07** Octroi d'un soutien financier de 3 800 \$ à Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles afin de mettre sur pied le projet « À la découverte des parcs » pour la période du 19 juillet 2017 au 31 mars 2018 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation de la convention à cet effet (dossier 1175111012)
- 20.08** Octroi de contributions financières au montant de 50 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2017 (dossier 1174282001)
- 20.09** Addenda - Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 220192 corrigée relatifs à des erreurs dans la dénomination sociale des organismes (dossier 1175111008)
- 20.10** Octroi d'un contrat à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte Inc., au montant de 106 351,88 \$, pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes pour le projet d'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel (dossier 1172783004)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017 (dossier 1177279011)
- 30.02** Adhésion au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » afin de confirmer la participation de l'arrondissement du Sud-Ouest au programme « Cyclovia » (dossier 1170532005)
- 30.03** Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 64 200 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 8 349 700 \$ à 8 413 900 \$ (dossier 1166076005)

40 – Réglementation

- 40.01** Demande d'une dérogation mineure relative à la subdivision en quatre lots constructibles d'un lot vacant situé sur les rues Turcot et Vaillant (dossier 1177703001)
- 40.02** Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) de l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le bâtiment sis au 1300, rue Saint-Patrick (dossier 1176347016)
- 40.03** Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et densités, des limites de hauteur et des usages prescrits pour permettre la construction d'un centre communautaire pour aînés à l'emplacement de la rue Roperly (dossier 1177605001)
- 40.04** Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction d'un immeuble situé au 280, rue de la Montagne - Développement de la Montagne (dossier 1176347011)
- 40.05** Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown (dossier 1176347009)
- 40.06** Ordonnance - Autorisation de réduire la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur le réseau artériel de l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi qu'à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires (dossier 1174704001)
- 40.07** Ordonnances - Événements publics (dossier 1176748002)
- 40.08** Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'évènement « Rentrée la Tête Haute » les 15 et 16 août 2017, de 9 h à 15 h, sur la rue Acorn (dossier 1177654003)
- 40.09** Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 2669, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1176347018)
- 40.10** Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 4220, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1176347017)
- 40.11** Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 5984-5994, rue Hamilton donnant sur la cour de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (dossier 1177366007)
- 40.12** Addenda - Ordonnance modifiant le lieu de l'évènement « Festival Quartiers Danses » pour la terrasse du marché Atwater et ordonnance autorisant la fermeture de la rue Roperly, entre les rues Grand-Trunk et Mullins, dans le cadre de l'évènement « Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles » (dossier 1177654001)
- 40.13** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 479, rue de la Congrégation (dossier 1174824013)
- 40.14** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5056, chemin de la Côte-Saint-Paul (dossier 1174824014)
- 40.15** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2425, rue du Centre (dossier 1173459007)

- 40.16** Désignation d'emplacements réservés au stationnement de véhicules électriques en recharge (dossier 1176860002)
- 40.17** Installation d'une zone de stationnement limité à 15 minutes sur le boulevard Monk, entre les rues Jacques-Hertel et De Biencourt, devant le numéro civique 5940 (dossier 1177365005)
- 40.18** Modification de la dénomination sociale « Société de développement commercial du Quartier du Canal » pour « Société de développement commercial Les Quartiers du Canal » (dossier 1177553003)
- 40.19** Versement à des fins de parc, retrait du domaine public à des fins de rue et demande au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c-11.4), la prise en charge par l'arrondissement du Sud-Ouest des travaux de fermeture de rue de la partie sud-est du lot 1 382 644 (cadastre du Québec), soit la rue Roperly entre les rues Grand Trunk et Mullins (dossier 1177605002)

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Dossiers susceptibles d'être ajoutés à l'ordre du jour

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 740 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321005)

Autorisation d'une dépense maximale de 70 000\$ aux fins de la réalisation de la partie civile des travaux de Murale de la solidarité au Centre Saint-Charles et approbation d'une entente de délégation à la Commission scolaire de Montréal pour la réalisation de ces travaux, en vertu de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes (dossier 1172783002)

Octroi d'un contrat à Beaudoin Hurens inc., au montant de 43 663,49 \$ pour les services professionnels en génie civil, électrique et mécanique pour l'implantation d'une fontaine historique dans le parc Saint-Paul (dossier 1176427002)

Récupération de quatre espaces de stationnement tarifés sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et Eleanor (dossier 1174704002)



Dossier # : 1177681001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), au montant de 177 245,46 \$, pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, jusqu'au 31 décembre 2018

D'autoriser une dépense de 177 245,46 \$ pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues de l'arrondissement du Sud-Ouest;
D'octroyer le contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), pour un montant de 177 245,46 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:43

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177681001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), au montant de 177 245,46 \$, pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, jusqu'au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement doit maintenir l'efficacité et la qualité de ses équipements reliés au réseau d'aqueduc et les services d'une firme spécialisée sont requis afin d'en assurer l'entretien. Un appel d'offres public a eu lieu afin de retenir une entreprise pour la fourniture de services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 220225 - 3 juin 2014 - Octroi d'un contrat à « Exca-Vac (9265-0662 Québec inc.) », pour un montant maximum de 258 693,75 \$ pour le service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc et diverses interventions sur le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest sur une période de 36 mois. (GDD 1140812001)

CA12 220131 - 1 mai 2012 - Octroi d'un contrat à « Creusage R.L », pour un montant maximum de 189 708,75 \$, pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, pour l'arrondissement du Sud-Ouest, sur une période de 24 mois (GDD 1120812002)

DESCRIPTION

L'arrondissement requiert les services d'un véhicule muni des équipements spécialisés et de l'outillage nécessaires à la fourniture du service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues, incluant la main-d'oeuvre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour une période de 24 mois avec une option de renouvellement pour 12 mois supplémentaires. L'arrondissement ne détient aucun équipement permettant la réalisation de tels travaux. L'appel d'offres a été publié du 24 avril au 10 mai 2017 à 10 h 30. Durant cette période 5 entreprises se sont procuré le cahier des charges et de ce nombre, 3 ont soumissionné.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public n°17-15980 a été préparé en coordination avec le Service de l'approvisionnement. Le tableau suivant comporte les montants des 3 soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L)	154 160,00		177 245,46
Aquarehab (Canada) Inc.	184 335,00		211 939,17
Groupe TRX inc.	191 760,00		220 476,06
Dernière estimation réalisée	150 000,00		172 462,50
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			176 751,66
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,66 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			37 600,00
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			24,39 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			4 160,00
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			2,77 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			30 175,00
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,57 %

L'article 5 de la section III des clauses administratives particulières prévoit : « Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé pour une période d'un (1) an. Toute prolongation du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Appel d'offres no 17-15980

Le montant du plus bas soumissionnaire « Creusage RL 9083-0126 Québec inc » s'élève à 177 245, 46 \$ taxes incluses. L'imputation de la dépense est détaillée dans l'intervention de la Division des ressources financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Année 2017: Début des travaux à partir de l'autorisation d'octroi jusqu'au 31 décembre 2017;

Année 2018: Début des travaux au plus tard le 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018;

Option de prolongation pour l'année 2019: Début des travaux au plus tard le 1er avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet octroi est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs notamment à la politique de gestion contractuelle. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas COUTU-NELSON
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-19

Ruy Paulo FERREIRA
c/d voirie & parcs en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CARON
Chef de division



Dossier # : 1176681002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de à Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc., au montant de 95 238,39 \$, pour l'acquisition de mobilier urbain, dans le cadre du plan de revitalisation du boulevard Monk.

D'autoriser une dépense de 95 238,39 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain pour la rue Monk, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;
D'octroyer le contrat à l'entreprise Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc., au montant de 95 238,39 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:40

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176681002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de à Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc., au montant de 95 238,39 \$, pour l'acquisition de mobilier urbain, dans le cadre du plan de revitalisation du boulevard Monk.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan de revitalisation du Boulevard Monk, le changement de mobilier fait partie du paysage. L'objectif est de sécuriser, verdier et embellir cette artère.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le mobilier acquis comprend 50 bacs à fleurs en acier peint noir et 13 supports à vélo en acier peint noir également. Le manufacturier produira les équipements dans un délai de 8 à 10 semaines et fera la livraison au clos de l'arrondissement.

Appel d'offres

La période d'appel d'offres s'est étalée du 24 mai au 5 juin 2017 via le Service d'approvisionnement. Conformément aux plans et devis de la soumission no 17-16190 l'entreprise << Équiparc manufacturier d'équipement de parc inc.>> a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés.

JUSTIFICATION

L'implantation de nouveau mobilier sur le boulevard Monk fait partie du plan de revitalisation du boulevard.

Prix

3 compagnies ont été invitées et seulement une a présenté une soumission.

La soumission est incluse en pièce jointe.

2 soumissionnaires ont décliné l'invitation, les justifications sont en pièces jointes.

Le tableau suivant présente les résultats des soumissions.

Rang	Firmes soumissionnaires	Prix de base	TPS	TVQ	Total
1	ÉQUIPARC inc.	82 834,00	4 141,70	8 262,69	95 238,39 \$
	Dernière estimation réalisée	70 175,00	3 508,75	6 999,96	80 683,71 \$
	Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				95 238,39 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				0%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				0 \$
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				0 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				-14 554,69 \$
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				18%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				N/A
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût total du contrat à octroyer avec les taxes: **95 238,39 \$**
 Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette implantation de mobilier vise à donner une meilleure qualité de vie dans la mesure où il contribue à un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où ce dossier serait reporté ou refusé, les échéanciers de réalisation du projet ne pourront pas être respectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:
 - informations sur le site web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le manufacturier aura besoin de 8 à 10 semaines pour fabriquer tous les éléments. L'arrondissement fera l'implantation sur la rue par la suite.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Anna BEZEAU)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Justine DESBIENS
Agente technique en architecture de paysage

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2017-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CARON
Chef de division



Dossier # : 1173261001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 4 323,06 \$ pour l'ajout de caractéristiques de sécurité aux panneaux électriques fabriqués dans le cadre du contrat octroyé à Techno-Contact inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 67 179,89 \$ à 71 502,95 \$

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 323,06 \$ pour l'ajout de caractéristiques de sécurité aux panneaux électriques fabriqués dans le cadre du contrat octroyé à Techno-Contact inc. majorant ainsi le montant du contrat de 67 179,89 \$ à 71 502,95 \$;
Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-20 10:28

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1173261001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 4 323,06 \$ pour l'ajout de caractéristiques de sécurité aux panneaux électriques fabriqués dans le cadre du contrat octroyé à Techno-Contact inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 67 179,89 \$ à 71 502,95 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de sécuriser davantage les panneaux électriques que l'arrondissement installe dans ses parcs, il y a lieu d'ajouter les caractéristiques suivantes, lesquelles concernent principalement les prises cam-lock qui permettent de distribuer de forts ampérages d'énergie électrique et qui posent donc un danger d'électrocution si mal utilisées.

Les modifications permettront :

- d'avoir des voyants lumineux lorsque les prises cam-lock sont alimentées (module Controlab JSC-88A)
- d'avoir un disjoncteur cadenassable pour le circuit desservant les prises cam-lock. Le but est de cadenasser les prises en position OFF lorsque'elles ne servent pas. Seuls les électriciens de la Ville possèdent les clés de ces cadenas.
- d'avoir un modèle de prises cam-lock avec des couvercles à ressort qui se referment automatiquement lorsque les fils sont débranchés. Ceci empêche de s'y insérer accidentellement un doigt.
- de mettre un couvercle sur les prises de courant standard.

Le coût de ces modifications est résumé ci-après :

Description	Prix HT	Prix TTC
Appel d'offres initial	58 430,00 \$	67 179,89 \$
Ajout de caractéristiques de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • témoins lumineux de tension • capuchon de prise cam-lock à fermeture automatique • disjoncteur cadenassable • couvercles sur prises de courant 	3 760,00 \$	4 323,06 \$
Nouveau total	62 190 \$	71 502,95 \$
Pourcentage d'augmentation	6,4 %	

Les panneaux visés par ces modifications sont les trois panneaux prévus au parc de l'ancienne-cour-de-triage (dont un seul sera installé dans un premier temps, cf SD 1173261002) et le panneau prévu sur le mur extérieur du parc Vinet.

La soumission pour les modifications de la firme Techno-contact est incluse en pièce jointe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LEBLANC, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 26 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre A CARON
Ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1173261001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Techno-Contact inc., au montant de 67 179,89 \$, pour la fabrication de cabinets et de panneaux électriques destinés à l'alimentation électrique du parc de l'ancienne-cour-de-triage.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite améliorer ses services à la population en bonifiant la qualité de ses terrains, dont le parc de l'ancienne-cour-de-triage. Ce parc a une importance majeure pour l'arrondissement. En effet, plusieurs événements, dont le festival Montréal Folk, se déroulent dans ce parc.

L'arrondissement souhaite doter le parc de l'ancienne-cour-de-triage d'une alimentation électrique. Ainsi, trois scènes pourront être alimentées simultanément.

Ce parc est situé sur le côté nord de la rue Saint-Patrick, un peu à l'est de la rue Pitt et adjacent aux terrains de Parcs Canada. La passerelle de la rue Beaudoin, au-dessus du Canal de Lachine, arrive face à ce parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

23 janvier 2017 - Appel d'offres de gré à gré 211707 octroyé à Beaudoins-Hurens pour la réalisation de l'ingénierie électrique au montant de 13 222,13 \$ TTC.

DESCRIPTION

Afin de combler les importants besoins électriques d'un festival d'envergure, il faut doter le parc d'une alimentation électrique de 400 A à une tension de 347 / 600 V. Pour que l'installation soit opérationnelle à temps pour la tenue du festival, qui aura lieu du 14 au 18 juin prochain, le projet a été scindé en deux appels d'offres distincts : le premier, sur invitation, pour la fabrication des cabinets et panneaux électriques et le second, public, pour leur installation dans le parc. Le présent sommaire ne vise donc que ce premier appel d'offres pour la fabrication des panneaux et cabinets. L'appel d'offres a été réalisé avec la collaboration de la Direction de l'approvisionnement et porte le numéro 17-15939. Quatre firmes spécialisées dans la fabrication de panneaux électriques sur mesure ont été invitées, l'appel d'offres ayant été transmis le 22 février dernier et l'ouverture ayant eu lieu le 6 mars dernier. Trois addendas ont été émis pour répondre à des questions des soumissionnaires. Les panneaux et cabinets à fabriquer peuvent être décrits sommairement comme suit :

Cabinet no 1 d'une dimension de 2,4 m de largeur, 1,8 m de hauteur et 0,9 m de profondeur : ce cabinet sera installé sur un socle de béton et logera l'interrupteur principal,

le boîtier de mesurage d'Hydro-Québec et le panneau de distribution (disjoncteurs) à 347 / 600 V.

Cabinet no 2 d'une dimension de 2,4 m de largeur, 1,8 m de hauteur et 0,9 m de profondeur : ce cabinet sera installé sur un socle de béton et logera le transformateur 347 / 600 V vers 120 / 208 V ainsi que le panneau de distribution (disjoncteurs) à 120 / 208 V. Un quart de l'espace de ce second cabinet sera vacant et pourra accueillir des besoins futurs, tel que la desserte WiFi du parc.

À noter que le règlement 12-012 de la Commission des services électriques de Montréal qui fixe des limites aux dimensions des cabinets interdisait de combiner tous les équipements dans un seul cabinet qui aurait eu une largeur de 4,0 m.

Trois panneaux de distribution identiques d'une dimension de 0,6 m de largeur, 1,2 m de hauteur et 0,3 m de profondeur à installer sur des fûts d'éclairage de 7,3 m de hauteur : un fût pour la partie ouest du parc, un pour la partie centre et un pour la partie est.

JUSTIFICATION

Deux firmes ont présenté une offre, avec les résultats suivants :

Firmes	Prix HT	Prix TTC
Techno-Contact inc.	58 430,00 \$	67 179,89 \$
Roger Girard inc.	83 185,00 \$	95 641,95 \$
Estimation	69 500,00 \$	79 907,63 \$

L'offre retenue est conforme aux normes en vigueur (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Ce projet est requis pour doter le parc de l'ancienne-cour-de-triage d'une alimentation électrique permettant d'y tenir des événements d'importance. Ce site a un fort potentiel de par la superficie disponible ainsi que sa localisation en bordure du Canal de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici l'analyse des prix pour cet appel d'offres (17-15939) :

Soumissions conformes	Global
• Techno-Contact inc.	67 179,89 \$
• Roger Girard inc.	95 641,95 \$
Dernière estimation réalisée	79 907,63 \$
• Coût moyen des soumissions conformes reçues	81 410,92 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	
• Écart entre le moyenne et la plus basse conforme (%)	21.2 %
(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse	
• Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	28 462,06 \$

(La plus haute conforme - la plus basse conforme)	
• Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	42,4 %
(La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme	
• Écart entre la plus basse et la dernière estimation (\$)	-12 727,74 \$
(La plus basse conforme - estimation)	
• Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%)	-18,9 %
(La plus basse conforme - estimation) / estimation	
• Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	28 462,06 \$
(La deuxième plus basse conforme - la plus basse)	
• Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	42,4 %
(La deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse	

Le contrat 17-15939 représente une dépense de 67 179,89 \$.

En incluant les coûts à venir, le coût total estimé du projet est de ± 300 000 \$.

La totalité des dépenses de ce projet est assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet permettra d'éviter l'usage de plusieurs génératrices occasionnant du bruit et de la pollution lors de la tenue des événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé au conseil de mars, les installations ne pourront être livrées à temps et cela mettra en péril les activités estivales prévues dans ce parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune de prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adjudication du contrat, il faut prévoir une période d'approbation des dessins d'atelier d'une semaine, après quoi la fabrication est lancée. Les documents contractuels prévoient la fourniture du cabinet no 1, dans un délai de 7 semaines (celui requis pour le branchement par Hydro-Québec) . Le restant de la commande pourra être livré deux semaines plus tard.

L'octroi du contrat de construction 211704, présentement en appel d'offres, est, pour sa part, prévu au conseil d'arrondissement du 4 avril prochain.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Lucy BILODEAU)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LEBLANC, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 7 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre A CARON
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2017-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1175111009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2017 » (96 151,00 \$ du Service de la Diversité Sociale) et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » (16 667,00 \$ du Budget Ville-MTESS) et approbation des conventions à cet effet

D'accorder un soutien financier de 96 151 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour la démarche de RUI-Opération GALT 2017;

D'accorder un soutien financier de 16 667 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour le projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif »;

D'approuver les 2 conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 14,77 % (16 667 \$) par l'agglomération et à 85,23 % (96 151 \$) par la ville-centre.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-21 16:40

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1175111009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2017 » (96 151,00 \$ du Service de la Diversité Sociale) et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » (16 667,00 \$ du Budget Ville-MTESS) et approbation des conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril

au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Issu du Sommet de Montréal, le Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a reçu l'aval du Comité exécutif le 19 mars 2003. Le Projet vise essentiellement la mise en oeuvre, dans les zones prioritaires d'intervention concertée et de revitalisation urbaine, d'une démarche menant à la création de comités de revitalisation devant produire des plans de revitalisation intégrée.

À la suite d'un appel de propositions lancé aux arrondissements admissibles, le Comité exécutif du 18 juin 2003 entérinait la proposition unanime du comité de sélection de choisir trois arrondissements, dont le Sud-Ouest (secteur Ville-Émard/Côte-St-Paul) pour la réalisation du projet pilote. Depuis sa mise en place en 2003, plusieurs projets ont été financés pour assurer bon nombre d'interventions dans la zone géographique visée.

Pour 2017, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Service de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du secteur Galt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. À cela s'ajoute une somme de 16 667 \$, provenant du budget corporatif de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS) pour soutenir des actions reliées à la RUI, pour un grand total de 112 818 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul

Nom du projet : Démarche RUI Opération Galt 2017

Brève description du projet : Reconduction des postes du coordonnateur et d'agente de mobilisation de la démarche. Ces postes sont déterminants pour atteindre les objectifs du plan de revitalisation 2017. Également, le plan d'action du projet prévoit un ensemble d'activités pour la revitalisation urbaine du secteur Galt et des environs. Trois axes principaux forment le plan d'action :

- Image du quartier: Valoriser l'identité du quartier, améliorer l'apparence et l'entretien du quartier. Protéger le patrimoine du quartier.
- Parcs et espaces publics: Améliorer l'état des parcs et des espaces publics, créer des projets qui favorisent la sécurisation des lieux, la qualité de l'environnement et maximiser la fréquentation des parcs et des espaces publics par la population;
- Qualité de vie: Favoriser la présence de commerces et services locaux, l'accès à une saine alimentation, améliorer le transport interne et la sécurité urbaine dans le quartier.

*Le secteur Galt est situé au cœur de Saint-Paul, quartier ciblé par la RUI Opération Galt. Il présente une forte concentration de pauvreté. La population est généralement sous-scolarisée et constituée de familles monoparentales. Il est à noter une présence accrue de nouveaux arrivants .

Nom de l'organisme : Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul

Nom du projet : Intervention de milieu (RUI Opération Galt 2016)

Brève description du projet : Reconduction du poste d'intervenant de milieu dans le secteur du HLM de l'Église et du croissant Galt. Ce projet s'inscrit dans les priorités établies par le comité d'Opération Galt. Soutien au poste d'intervenant de milieu dans le secteur Galt*. L'intervenant mobilise et sensibilise directement les citoyens du secteur Galt en :

VOLET 1

- Offrant une écoute et du soutien auprès des individus et des groupes
- Faisant connaître les diverses ressources du milieu;
- Assurant l'organisation et l'animation d'activités telles que des séances d'informations et de formations, des ateliers dirigés et de discussions libres;
- Effectuant des accompagnements individualisés et orientant vers des ressources adaptées aux besoins
- Soutenant les initiatives provenant des résidents et en facilitant la réalisation de projets qui répondent à des besoins collectifs qui sont en lien avec les actions priorisées par la démarche de Opération Galt.

Montant de la contribution : 96 151 \$

VOLET 2

- Favorisant l'implication des citoyens dans le projet d'agriculture urbaine (au Jardin ÉGALiTerre);
- Favorisant la participation des citoyens de tous les âges qui jardinent ensemble de manière écologique afin de se partager la récolte équitablement .

Montant de la contribution du MTESS : 16 667 \$.

JUSTIFICATION

L'ensemble du plan d'action de revitalisation répond aux recommandations identifiées dans le nouveau *Plan stratégique triennal 2016-2018*. Le plan d'action s'inscrit également dans les priorités établies à la fois par Opération Galt et le comité de coordination de la démarche. Ce dernier est composé du coordonnateur de la RUI, de Assia Kada (coordonnatrice de la table CVECSP), Élyse Cossette (CIUSSS), Diane Lemon (Prévention Sud-Ouest), Jacinthe Daviau-Leclerc (Centre de loisirs Mgr Pigeon) et Maurice Casaubon (arrondissement du Sud-Ouest).

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que le projet « Intervention de milieu et jardin collectif » est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) et que le projet « Démarche de RUI -Opération Galt 2016 » respecte le cadre normatif de la revitalisation urbaine intégrée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 112 818 \$ provient du budget du Service de la diversité sociale et des sports 1001.0014000.111211.05803.61900.016491.0000.002919.000000.00000.00000 **96 151 \$**

et de l'enveloppe Ville-MTESS

1001.0014000.111211.05803.61900.016491.0000.002918.000000.00000.00000 **16 667 \$**

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / Projet global
		2015	2016		
Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul	Intervention de milieu et jardin collectif	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	26.5 %
	Démarche RUI Opération Galt 2016	96 151 \$	96 151 \$	96 151 \$	65.94 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Développer le partenariat entre la Ville et les organismes du secteur dans une perspective de développement social et communautaire;

- Réaliser des actions concrètes dans le milieu visé par l'Opération Galt afin d'améliorer le cadre bâti, les conditions sociales et la qualité de vie;
- Mobiliser les citoyens pour qu'ils s'impliquent dans les décisions et l'idéation de leur quartier;
- Favoriser la concertation entre les organismes et maximiser les ressources;
- Améliorer la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un suivi par les fonctionnaires du développement social de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et final aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Salwa MAJOUJI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Salwa MAJOUJI, 15 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-14

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1175111010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 26 384 \$ au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, pour la période du 15 Juillet au 30 août 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation de la convention à cet effet

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 26 384 \$ au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

	Organisme	Projet	Durée projet	Montant accordé
1	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	L'Accompagnement en loisir: aux petits soins !!	15 juillet 2017 au 30 Août 2017	26 384 \$

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:37

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1175111010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 26 384 \$ au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, pour la période du 15 Juillet au 30 août 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation de la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

CA16 22 0221 7 juin 2016

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 89 784 \$ à différents organismes de l'arrondissement, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds

québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation des projets de convention à cet effet (dossier 1165111005)

CA15 22 0204 2 juin 2015

Octroyer une contribution financière totale de 75 000 \$ aux organismes suivants :
Monseigneur Pigeon (25 000 \$ pour le projet « Accompagnement Loisir : du loisir pour tous »), Prévention Sud-Ouest (PSO - 15 000 \$ pour le projet « Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest »), Association de Soccer du Sud-Ouest de Montréal (ASSOM 10 000 \$ pour le projet « Le Foot au coeur de Montréal ») et Monseigneur Pigeon (25 000 \$ pour le projet « Pacte au parc : Campbell - Ouest ») pour l'année 2015

DESCRIPTION

1. Nom de l'organisme : Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon

Nom du projet : L'Accompagnement en loisir: aux petits soins !!

Brève description du projet : Permettre l'embauche de trois intervenant(e)s qui, supervisés par un coordonnateur, auront pour mandat de former les accompagnateurs qui travaillent auprès des jeunes avec des besoins spéciaux durant le camps d'été et de les soutenir en permanence. Ces intervenants visiteront les camps en continu et superviseront le travail de l'accompagnateur en l'orientant et au besoin en faisant l'intervention eux mêmes auprès du jeune et/ou du parent. L'équipe volante aura aussi le mandat de soutenir l'accompagnateur dans son propre parcours et évolution par rapport à sa tâche, son possible découragement, ses points forts et les points à améliorer.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 26 384 \$.

JUSTIFICATION

· la Charte des droits et libertés de la personne du Québec: «... *interdit toutes formes de discrimination qui a pour effet d'empêcher un individu ou un groupe d'individus d'exercer pleinement leurs droits sur la base de certains motifs, dont le handicap*» les organismes sont donc depuis quelques années dans l'obligation d'étudier toute demande de participation des jeunes qui vivent avec une limitation fonctionnelle et pour lesquels il faut un accompagnateur «particulier» en surplus des animateurs réguliers. L'embauche et la formation de ces accompagnateurs ainsi que l'achat de matériel adapté génèrent des frais importants.

· La priorité ciblée est de contrer l'exclusion sociale l'isolement et la pauvreté.

· Ce sont des priorités qui font partie de notre «Plan d'action intégré en développement social 2016-2020» dans notre chapitre de Mixité et de cohésion sociale le point C. Personnes avec des besoins particuliers: Offrir des formations et des activités de sensibilisation à propos des besoins des personnes ayant des limitations.....» |

· Ce projet est issu d'une concertation qui s'est tenue entre les organismes qui tiennent des camps d'été et qui ont un volet Accompagnement loisir pour des jeunes avec des besoins spéciaux. À la suite d'une présentation les organismes étaient tous d'accord que cette ressource était indispensable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5

M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

La Ville a accordé plusieurs financements au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon pour des projets d'Accompagnement Loisir (voir Décisions antérieures). Les montants reçus ont été distribués entre plusieurs organismes pour ces camps de jour. Par contre le projet déposé dans ce sommaire est nouveau, il n'y a donc pas d'historique de financement :

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016		
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	L'Accompagnement en loisir: aux petits soins !!	0 \$	0 \$	26 384\$ \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les enfants avec des besoins spéciaux se retrouvent très souvent isolés et exclus. Ces enfants doivent être «accompagnés» de façon intensive par une personne qui prend soin d'eux qui peut les comprendre, les soutenir dans leur quotidien et surtout dans les moments de crise. Le travail d'inclusion réalisé par ces personnes quand elles sont bien formées et outillées par les intervenants proposés dans le projet et qui auront justement le mandat de les former et de les outiller, feront une véritable différence dans le bien-être des enfants, de leurs parents, dans la cohabitation avec les autres campeurs (qui n'ont pas de besoins particuliers) et surtout dans l'ambiance et qualité du camp pour tous, incluant les autres animateurs et les coordonnateurs eux mêmes qui sont rarement outillés pour travailler avec ces jeunes ni avec leurs parents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que le projet déposé dans ce sommaire décisionnel est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia MCMULLEN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Sonia MCMULLEN, 20 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-15

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1175111011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 84 000 \$ à la Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé pour la période du 19 Juin au 31 décembre 2017, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2017 et approbation de la convention à cet effet

D'accorder un soutien financier de 84 000 \$ à Coalition de la Petite Bourgogne / Quartier en santé afin de mettre sur pied le projet "Nos enfants et nos familles... on en prend soin !" pour la période du 19 juin au 31 décembre 2017 dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant, prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense, , conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:41

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1175111011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 84 000 \$ à la Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé pour la période du 19 Juin au 31 décembre 2017, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2017 et approbation de la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires sont invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a adopté le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Une série d'actions concrètes, réalisées par des services centraux, des arrondissements et des organisations régionales, témoignent des efforts qui seront déployés auprès des enfants et de leurs familles. Pour répondre aux particularités locales, la Ville privilégie un modèle d'action adapté aux enjeux et aux besoins spécifiques de chaque quartier. Pour l'année 2017, les actions seront réalisées dans neuf quartiers où la défavorisation est un enjeu important.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) assure le suivi et la mise en œuvre de la Politique de l'enfant. Pour l'année 2017, une enveloppe budgétaire de 1 M\$ est allouée aux huit (8) arrondissements dont le territoire comprend un ou deux des neuf quartiers ciblés, afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants
2. Animer l'espace public durant la saison estivale

3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants

L'arrondissement est responsable d'identifier et de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement
- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire

Les documents listés ci-dessous sont consignés à l'arrondissement (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social) et font partie des documents réguliers dans les dossiers de nos partenaires et qui sont à la disposition des intéressés :

- *lettres patentes;*
- *registraire des entreprises;*
- *états financiers;*
- *rapport annuel*
- *copie de la police d'assurance*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

DESCRIPTION

1. Nom de l'organisme : Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en Santé

2. Nom du projet : Nos enfants et nos familles... on en prend soin !

3. Brève description du projet : Le projet met en commun les forces vives et l'expertise du milieu pour mieux répondre aux besoins de sa population en particulier les enfants entre 0 et 17 ans et leurs parents. Cette mobilisation est orchestré par la Table de quartier : Coalition de la Petite Bourgogne/Quartier en santé. Le projet est basé sur les trois priorités d'intervention nommés dans le cadre de référence de la politique

a. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants

b. Animer l'espace public durant la saison estivale
c. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 84 000 \$.

JUSTIFICATION

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations de la Politique de l'enfant et son Plan d'action 2017 et respecte les priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 84 000_\$ est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	Soutien Ville / projet global
		2015	2016		
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en Santé	Nos enfants et nos familles... on en prend soin !!	0 \$	0 \$	84 000 \$	64.06 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Petite-Bourgogne a été retenue comme un des 9 quartiers dont les besoins des enfants sont importants. Ceci vient confirmer le portrait socio-économique que nous avons fait pour élaborer notre Plan d'action intégré en développement social 2016-2020. Malgré les efforts du milieu et de l'Arrondissement les facteurs de défavorisation matérielle et/ ou sociale que la population de la Petite Bourgogne affronte sont énormes (grande pauvreté, pourcentage important de familles monoparentales, pourcentage élevé de la population de nouveaux arrivants, , décrochage scolaire important, etc..). Les retards en compétences sociales, en maturité affective, le développement cognitif et langagier des jeunes sont grands et hypothèquent l'évolution et l'épanouissement des enfants qui évoluent dans ces milieux. Le projet ici présenté propose un plan d'Actions diversifiées qui permettra de soutenir ces enfants et leurs familles

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le tout est conforme, vous pouvez faire suivre le sommaire pour adoption au conseil d'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et des sports
Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 16 juin 2017
Tommy KULCZYK, 16 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-15

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social

**Dossier # : 1175111012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 3 800 \$ à Action Gardien, Table de concertation de Pointe Saint-Charles afin de mettre sur pied le projet « À la découverte des parcs » pour la période du 19 juillet 2017 au 31 mars 2018 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation de la convention à cet effet

D'accorder un soutien financier de 3 800 \$ à Action Gardien, Table de concertation de Pointe Saint-Charles afin de mettre sur pied son projet « À la découverte des parcs » pour la période du 19 juillet au 31 mars 2018 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Action Gardien, Table de concertation de Pointe Saint-Charles, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:42**Signataire :** Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1175111012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 3 800 \$ à Action Gardien, Table de concertation de Pointe Saint-Charles afin de mettre sur pied le projet « À la découverte des parcs » pour la période du 19 juillet 2017 au 31 mars 2018 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation de la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets, les initiatives et les interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

- **Nom de l'organisme** Action Gardien, Table de concertation de Pointe Saint-Charles
 - **Nom du projet** «À la découverte des parcs»
 - **Brève description du projet** À travers l'intervenante Communautaire Scolaire qui assure le lien entre les 3 écoles primaires du quartier, les nombreux organismes communautaires ainsi que les familles, des activités seront organisées pour combler le vide de programmation entre la fin et le début des classes au mois de septembre et pour permettre aux familles de s'approprier des ressources de leur quartier, de tisser des liens d'amitié et de renforcer le sentiment d'appartenance en découvrant des parcs et des activités propres à notre climat.
 - **Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente** 3 800 \$

JUSTIFICATION

- Nombreuses sont les familles de Pointe-Saint-Charles qui ne connaissent pas les ressources du quartier et qui n'ont pas l'habitude de profiter des parcs et des berges du Canal de Lachine. Ces familles, parmi lesquelles se retrouvent de nombreuses familles nouvellement arrivées, participent pendant l'année scolaire à un projet qui relie, grâce à la présence d'une intervenante communautaire scolaire, l'école, la famille et la communauté. Ce projet fonctionne au ralenti durant l'été et le financement permettrait de garder le contact avec et entre ces familles et de les mener à la découverte de la richesse de leur quartier en ce qui concerne les parcs et autres infrastructures. L'emphase du projet ici présenté est de permettre aux familles de s'approprier des parcs et des ressources de loisir de leur quartier, de tisser des liens d'amitié en découvrant des parcs et des activités propres à notre climat.
 - La découverte du quartier, la possibilité de briser l'isolement de créer des liens d'amitié et de développer un sentiment d'appartenance à la culture et au quartier sont des composantes essentielles du projet
 - Toutes les priorités nommées au point précédent font partie de notre «Plan d'action intégré en développement social 2016-2020» en particulier dans le volet «Mixité et cohésion sociale».
 - Le projet est déposé par la Table de concertation du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016		
Action Gardien, Table de concertation de Pointe Saint-Charles	À la découverte des parcs (Nouveau projet)	0 \$	0 \$	3 800 \$	89.28 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Initier les familles au plaisir du plein-air urbain que ce soit l'été ou l'hiver. Renforcer la cohésion sociale et la cohabitation harmonieuse. Briser l'isolement des familles et des individus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· *Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que le projet déposé dans ce sommaire décisionnel est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia MCMULLEN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Sonia MCMULLEN, 20 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-16

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1174282001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières au montant de 50 000 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camp de jour pour l'année 2017.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

Nom de l'organisme	Montant PMACL /Ville Agglomération	Montants Arrondissement Le Sud-Ouest
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON	18 529,00 \$	22 047,10 \$
LOISIRS SAINT-HENRI	8 647,00 \$	7 384,60 \$
MAISON SAINT-COLUMBA	2 794,00 \$	896,40 \$
YMCA POINTES-SAINT-CHARLES	6 176,00 \$	4 631,40 \$
YMCA COMPLEXE RÉCRÉATIF GADBOIS	2 059,00 \$	1 942,20 \$
C.R.C.S. ST-ZOTIQUE	800,00 \$	3 566,60 \$
CAMP ST-CHARLES	2 059,00 \$	9 531,70 \$
Total	41 064,00 \$	50 000,00 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 15:20

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174282001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières au montant de 50 000 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camp de jour pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées et d'offrir le même niveau de service pour tous, le programme provincial d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées est reconduit en 2017. Il vise à répondre à leurs besoins d'accompagnement en loisir.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport gère ce programme en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport ainsi que les associations régionales pour le loisir des personnes handicapées. Ce programme comprend également un volet municipal (*Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles*) et permet aux arrondissements de bonifier l'aide financière accordée. Cette année encore, l'organisme AlterGo a reçu le mandat d'analyser les demandes des organismes pour le territoire de la Ville de Montréal. AlterGo assurera également la promotion, la formation, la coordination et le soutien aux arrondissements dans la réalisation du programme d'accompagnement.

En soutenant les organismes communautaires qui accueillent des jeunes ayant des limitations fonctionnelles dans leur camp de jour, l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaît l'importance d'inclure tous les citoyens dans leur désir de se réaliser par les activités de loisir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le programme «Accompagnement en loisir» est une initiative de financement du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ce programme favorise l'accès à des activités de loisir et à des camps de jour pour des jeunes qui ont des limitations fonctionnelles et des besoins spécifiques. Cette mesure est importante car elle favorise l'intégration sociale des personnes handicapées.

Il est donc important pour l'arrondissement du Sud-Ouest de donner la chance à tous les enfants sur son territoire d'avoir accès au loisir, sans égard à leurs limitations. Ainsi, un

montant de 50 000 \$ sera octroyé pour de l'accompagnement en loisir afin de favoriser la participation d'enfants handicapés aux camps de jour des organismes locaux partenaires de l'arrondissement.

Il est proposé de répartir le montant attribué par l'arrondissement afin de bonifier le service offert à chaque enfant participant au programme. Cet octroi permet aux organismes d'augmenter soit le nombre de semaines offertes, soit d'accorder un meilleur ratio accompagnateur/enfant et ce, pour chacun des 67 enfants inscrits à ce jour aux camps participants. Afin de s'assurer de l'équité de la répartition, cette démarche a été effectuée en collaboration avec les organismes lors d'une rencontre commune le 7 juin dernier.

JUSTIFICATION

Pour un grand nombre de citoyens montréalais vivant avec des limitations fonctionnelles, l'accès aux loisirs n'est possible que par l'accompagnement. Les immenses besoins en cette matière ont amené les organisations de personnes handicapées à faire de l'accompagnement en loisir une priorité. Rappelons que, lors du Sommet de Montréal, la Ville de Montréal a reconnu l'accessibilité universelle comme une orientation inhérente à son développement.

Ainsi, en offrant une bonification à ce programme d'accompagnement, l'arrondissement du Sud-Ouest encourage le développement d'une vie de quartier dynamique et orientée vers les familles. L'investissement des sommes dans le soutien de ce programme est donc essentiel et permet aux organismes d'accomplir leur mission et ce, de façon inclusive, pour tous les enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'arrondissement pour la bonification du programme d'accompagnement pour la période estivale 2017 s'élève à 50 000 \$ et est réparti de la manière suivante:

Nom de l'organisme	Montant PMACL /Ville Agglomération	Montants Arrondissement Le Sud-Ouest
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON	18 529,00 \$	22 047,10 \$
LOISIRS SAINT-HENRI	8 647,00 \$	7 384,60 \$
MAISON SAINT-COLUMBA	2 794,00 \$	896,40 \$
YMCA POINTES-SAINT-CHARLES	6 176,00 \$	4 631,40 \$
YMCA COMPLEXE RÉCRÉATIF GADBOIS	2 059,00 \$	1 942,20 \$
C.R.C.S. ST-ZOTIQUE	800,00 \$	3 566,60 \$
CAMP ST-CHARLES	2 059,00 \$	9 531,70 \$
Total	41 064,00 \$	50 000,00 \$

Ces dépenses seront imputées comme indiqué dans l'intervention financière. Elles seront entièrement assurées par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette mesure contribue à l'accessibilité universelle, elle vise donc une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière assurera des services de camps de jour lors de la période estivale 2017 auprès des enfants vivant avec des limitations fonctionnelles et favorisera leur intégration sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne ROY
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-20

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1175111008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Addenda - Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 220192 corrigée relatifs à des erreurs dans la dénomination sociale des organismes

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 220192 corrigée.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-16 13:33

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1175111008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Addenda - Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 220192 corrigée relatifs à des erreurs dans la dénomination sociale des organismes

CONTENU**CONTEXTE**

Il y a erreur dans le nom de deux organismes mentionnés dans la résolution CA17 22 0192. La résolution indique Coalition de la Petite-Bourgogne et Centre Monseigneur Pigeon, alors que le nom exact aurait dû être Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé et Centre de loisirs Monseigneur Pigeon Le présent dossier vise à corriger cette erreur par le dépôt d'un procès-verbal de correction de la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 22 0192 corrigée. Le présent sommaire vise à corriger ces erreurs par le dépôt d'un procès-verbal de correction de la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 22 0192 corrigée.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1175111008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 75 400 \$ à différents organismes de l'arrondissement dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation des conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a institué une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. En attendant l'issue définitive des négociations, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CA17 22 0143 du 2 mai 2017

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes de la Petite-Bourgogne, de Pointe Saint-Charles et de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente

administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111001)

CA16 22 0170 du 3 mai 2016

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes des quartiers de la Petite-Bourgogne, Saint-Henri et Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vertu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation des projets de convention à cet effet (dossier 1165111003)

CA16 22 0133 du 5 avril 2016

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Pointe Saint-Charles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville - MTESS 2016-2017) et approbation des projets de convention à cet effet (dossier 1165111002)

DESCRIPTION

1. Nom de l'organisme : ASSOM

Nom du projet : Le soccer au coeur de MOntréal

Brève description du projet : Permettre aux jeunes défavorisés de pratiquer le Soccer sans avoir à se soucier des frais inhérents à cette pratique. Renforcer, à travers le projet, le lien d'appartenance, des liens d'amitié, travailler sur l'importance de l'effort et de la persévérance, du travail d'équipe, etc. De plus des jeunes du territoire seront embauchés dans une première expérience d'emploi en étant formé comme coachs.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$

2. Nom de l'organisme : Coalition de la Petite Bourgogne

Nom du projet : Épicerie Citoyenne

Brève description du projet : Permettre à des familles vulnérables de réaliser des épiceries à bon prix, de faire du réseautage avec d'autres citoyens et avec les ressources du quartier

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 15 000 \$

3. Nom de l'organisme : ROPASOM

Nom du projet : Rendez-vous des aînés

Brève description du projet : Organisation d'une journée (d'environ 8 h) d'information et de socialisation pour les personnes âgées (20 kiosques d'informations, conférence/pièce de théâtre et dîner dansant). N'ayant pas de personnel attitré cette année le ROPASOM a embauché une personne ressource pour orchestrer l'événement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 5 400 \$

4. Nom de l'organisme : Centre Monseigneur Pigeon

Nom du projet : Pacte au parcs

Brève description du projet : Occuper l'espace public des parcs Campbell Ouest et Ignace Bourget à travers de l'animation et des activités sportives et de loisirs. Occuper les jeunes qui fréquentent ces parcs et favoriser le vivre ensemble dans le respect et la cohabitation harmonieuse.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 25 000 \$.

5. Nom de l'organisme : Prévention Sud-Ouest

Nom du projet : Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest

Brève description du projet : Embaucher 4 jeunes patrouilleurs issus de l'arrondissement pour sillonner les parcs à vélo, donner de l'information aux usagers, les sécuriser et rapporter des anomalies ou du vandalisme à l'arrondissement. Un volet innovateur vient s'ajouter à ce travail «*Ici vous êtes entre bonnes mains*» qui cherche à mobiliser les Commerçants qui pourraient s'impliquer et s'engager à aider les citoyens qui pourraient avoir besoin d'aide.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 000 \$.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a choisi de soutenir des projets qu'il considère prioritaires ou qui couvrent tout son territoire. Les projets ici-bas listés ont donc fait l'objet d'un processus de sélection et de révision pour s'assurer qu'ils répondent à des besoins concertés et en lien avec les priorités des tables et celles de l'arrondissement.

Ils ciblent également :

- Les enjeux spécifiques liés au développement des communautés locales;
- Développement de priorités communes et d'actions concertées;
- Optimisation des ressources disponibles;
- Réduction de la pauvreté;
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

	Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	SOUTIEN FINANCIER MTESS P/R AU PROJET GLOBAL %
			Montant 2015	Montant 2016		
1	ASSOM	LE FOOT au coeur de Montréal	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	33,38 %
2	Coalition de la Petite Bourgogne	BURGZ Café de la Bourgogne	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	14,64 %
3	ROPASOM	Rendez-vous des aînés	3 400 \$	3 400 \$	5 400 \$	72,97 %
4	Centre Monseigneur Pigeon	Pacte aux parcs	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	66,75 %
5	Prévention Sud-Ouest	Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest	15 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	73,75 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réduction de la pauvreté.

- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.
- Persévérance scolaire
- Saine alimentation
- Intégration et cohésion sociale

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets pourront faire l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou de la Division du développement social.

Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 23 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-19

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1172783004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte Inc., au montant de 106 351,88 \$, pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes pour le projet d'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel

D'autoriser une dépense maximale de 106 351.88 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes pour l'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel;

D'octroyer à cette fin, un contrat de services professionnels de 106 351,88 \$ à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte Inc., conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-29 08:33

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1172783004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte Inc., au montant de 106 351,88 \$, pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes pour le projet d'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan directeur des équipements aquatiques, son objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens. La priorité sera accordée à la mise aux normes ou à la transformation des pataugeoires de type empli-vide.

La pataugeoire Saint-Gabriel construite en 1976 est de type empli-vide et peut donc bénéficier du programme PAM. Le programme nous permettra d'installer un système de filtration à l'intérieur du chalet actuel et de refaire les conduites afin d'alimenter et filtrer l'eau de la pataugeoire. Le projet de réfection de la pataugeoire Saint-Gabriel a été soumis au programme PAM et ce dernier a été retenu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1642 (12 octobre 2016) - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CA16 220346 (6 septembre 2016) - Autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique de Montréal (PAM) pour les projets d'aménagement de jeux d'eau des parcs Vinet et Campbell-Ouest, pour le réaménagement de la pataugeoire du parc Saint-Gabriel et pour la réfection de la piscine du square Sir-George-Étienne-Cartier.

DESCRIPTION

Le Projet vise à transformer la pataugeoire de type empli-vide du parc Saint-Gabriel en pataugeoire filtrée, en reconstruisant à neuf le bassin et en intégrant les systèmes de filtration dans le sous-sol du chalet existant.

De plus, le projet implique un réaménagement des aires de services du chalet afin d'y intégrer les besoins liés à l'opération de la pataugeoire telle que l'installation de douches extérieures, d'un vestiaire familial, de casiers, de réfection des toilettes et autres aménagements en plus de pourvoir au besoin de rangement de divers intervenants Ville et externe.

Le présent sommaire permet dans une première étape d'élaborer les plans et devis détaillés pour cette transformation et la reconstruction du bassin.

JUSTIFICATION

Située dans un quartier résidentiel très vivant, près de deux écoles primaires, du centre Saint-Charles, de différents camps de jours et garderies, de la bibliothèque Saint-Charles, d'un parc pour enfants et d'un terrain sportif, les utilisateurs y sont très abondants. Dans l'arrondissement cette pataugeoire jouit du deuxième plus haut taux de fréquentations. Cette pataugeoire demande un temps de remplissage et de vidange, qui diminue grandement la disponibilité réelle du bassin.

En dotant la pataugeoire d'un système de filtration, d'un drain de fond et d'une tuyauterie adéquate au bassin, nous comptons répondre aux nouvelles normes, rendre la pataugeoire plus fonctionnelle et éliminer les pertes de temps dû au long remplissage et vidange de l'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 106 351,88 \$ taxes incluses sera assumée comme suit :

Un montant maximal de 97 113,44 \$ net des ristournes proviendra du PTI du Service de la diversité sociale et des sports et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-013. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres public numéro 211725 lancé le 30 mai 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juin 2017.

Nous avons reçu des soumissions de 6 firmes.

Les offres de services ont été évaluées par un comité de sélection composé de trois personnes . Le comité de sélection s'est réuni le 19 juin 2017. Suite à l'analyse suivant les critères établis au devis et avant l'ouverture de l'enveloppe contenant le prix, 3 firmes seulement ont obtenu la note de passage de 70 points ou plus. Après l'ouverture de l'enveloppe contenant le prix , il a été recommandé par le comité de retenir les services de la firme « Héloïse Thibaudeau Architecte Inc. » ayant obtenu le meilleur pointage global. Le tableau des résultats du comité de sélection est en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À déterminer

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Phase de conception détaillée - Août à Novembre 2017
- Octroi du contrat de construction - Février 2018

- Période de construction - Mars à Juin 2018
- Mise en service - Fin juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports
Jacinthe BROWN, Le Sud-Ouest
Fatima LYAKHLOUFI, Le Sud-Ouest

Lecture :

Jacinthe BROWN, 22 juin 2017
Dominique LEMAY, 21 juin 2017
Fatima LYAKHLOUFI, 20 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LEWIS
Chef de division - Gestion immobilière

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-19

Aurèle BLANCHETTE
Directeur des Services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Aurèle BLANCHETTE
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1177279011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mai 2017

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-16 11:53

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1177279011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mai 2017

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement.

Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 22 0199 - 6 juin 2017 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2017

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2017.
Réception du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.

Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-12

Pascale SYNNOTT
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Aurèle BLANCHETTE

Directeur des services administratifs



Dossier # : 1170532005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhésion au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » afin de confirmer la participation de l'arrondissement du Sud-Ouest au programme « Cyclovia »

D'adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de Cyclovia afin de confirmer de l'arrondissement du Sud-Ouest au programme Cyclovia.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:38

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170532005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhésion au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » afin de confirmer la participation de l'arrondissement du Sud-Ouest au programme « Cyclovia »

CONTENU

CONTEXTE

L'amélioration de la qualité de vie des citoyens est une préoccupation de premier plan pour l'arrondissement du Sud-Ouest. Cela se traduit par différentes initiatives qui font la promotion des modes de vie sains et par conséquent de la mobilité active. C'est notamment pour répondre à cette préoccupation que l'arrondissement annonçait en 2016, un processus de certification pour être reconnu comme un arrondissement vélosympathique.

Dans ses efforts pour donner l'opportunité aux citoyens de reprendre possession d'espaces publics et pour favoriser la vitalité de l'arrondissement et les saines habitudes de vie, Le Sud-Ouest propose différentes approches. C'est dans ce contexte que l'Arrondissement a amorcé une réflexion pour que soit organisé une série d'événements de type « Cyclovia » en 2016. À cet effet un comité constitué d'organismes locaux et de citoyens engagés a été formé. En 2016, les Cyclovia du Sud-Ouest ont été pilotées par l'arrondissement en collaboration avec Vélo Québec. Les organismes partenaires de l'arrondissement ont notamment contribué à sécuriser le circuit et à l'animation du parcours. De plus, plusieurs organismes membres de Montréal physiquement active ont signifié leur appui au projet proposé par l'arrondissement et ont participé à l'animation des Cyclovia.

Pour une deuxième année consécutive, l'Arrondissement réalisera des Cyclovia. Cette année, le parcours élaboré et approuvé par les différents intervenants se situe sur le boulevard Monk, sur la rue Raudot, sur la rue Jogues. Un plan est disponible en pièce jointe.

L'objet de ce sommaire est l'adhésion au *Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovi a»* afin que l'arrondissement puisse y déposer une demande de soutien financier afin de réaliser les Cyclovia 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 juin 2017 - CA17 220212 - 1177654001- Ordonnances événements publics

1 février 2017 - CE17 0098 - 1167307005 - Déposer le bilan 2016. Renouveler le Programme « Cyclovia » et approuver les modifications proposées pour l'année 2017. Autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité

sociale et des sports.

10 août 2017 - CA16 22 03 - 111165211006 - Ordonnances événements publics

4 octobre 2016 - CA16 220382 - 1165211006 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ à l'organisme Vélo Québec Association pour les trois événements la Cyclovia du Sud-Ouest du 19 juin, 14 août et 11 septembre 2016.

9 mars 2016 - CE16 0349 - 1167307005 - Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » à Montréal pour l'année 2016. Autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

L'adhésion à ce programme permettra à l'arrondissement d'organiser quatre événements en 2017, en promouvant les objectifs et paramètres suivants;

- Transformer certaines rues en espaces publics favorables aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs en lieux de rencontre pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais en périphérie du centre urbain;
- Accroître l'intérêt pour les déplacements actifs;
- Bâtir sur les réussites montréalaises et adapter le concept « Cyclovia » à l'échelle locale;
- Mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les personnes résidant ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives;
- Activité gratuite, flexible et inclusive;
- Élaborer un parcours minimum de 2,5 kilomètres sur le domaine public le long de rues, d'avenues ou boulevards;
- Avoir une récurrence minimale de trois événements pendant l'année 2017.

JUSTIFICATION

Un projet pilote en partenariat avec Vélo-Québec a eu lieu en 2016. Près de 4000 personnes ont participé aux Cyclovia des 19 juin, 14 août et 11 septembre 2016. Dans la continuité de ce projet, l'arrondissement déposera une demande au programme afin de soutenir les quatre événements qui se tiendront les dimanches 11 juin, 19 juillet, 10 septembre et 1er octobre 2017, de 12 h à 16 h.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement prévoit des coûts de 75 000 \$ pour la tenue de ces trois événements. En ce sens, une demande de financement de 25 000 \$ sera faite dans le cadre de ce programme au Service de la diversité sociale et des sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec la priorité d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. De plus, conformément au plan, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilise les promoteurs à organiser un événement écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À l'automne 2014, la Ville de Montréal et de nombreux partenaires concernés par l'activité physique ont lancé la Politique du sport et de l'activité physique dont la vision est une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif. C'est en se basant sur cette vision que la Ville veut stimuler la pratique d'activités physiques et sportives au cours des prochaines années. La réalisation du projet de « Cyclovia », une activité populaire, gratuite et récurrente regroupant un large éventail d'utilisateurs, est en adéquation avec cette Politique. Ces projets favoriseront la pratique d'activités physiques et l'adoption de saines habitudes de vie par les Montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la division des communications de l'arrondissement la promotion pour les quatre Cyclovia sera réalisée via;

- Les réseaux sociaux (Facebook, site internet de l'arrondissement, Twitter, etc.);
- Journal du quartier;
- 100 affiches;
- 8 000 cartons promotionnels distribués dans l'arrondissement;
- Affiches promotionnelles sur le parcours;
- 8 000 info-circulation distribués porte-à porte aux résidents du secteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Soumettre la demande de financement et la résolution aux responsables du programme

- Réalisation des quatre événements
- Évaluation des quatre événements avec les intervenants impliqués

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève LECLAIR
Assistante Intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-20

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1166076005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 701 900 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 7 647 800 \$ à 8 349 700 \$

Il est recommandé:

1. D'autoriser les dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, pour l'exercice 2017, à hauteur de 701 900\$, majorant ainsi le montant total des dépenses pré-autorisées de 7 647 800\$ à 8 349 700\$;
2. D'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites dans le document en pièce jointe.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-01-04 14:23

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1166076005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 64 200 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 8 349 700 \$ à 8 413 900 \$

Il est recommandé:

1. D'autoriser les dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, pour l'exercice 2017, à hauteur de 64 200\$, majorant ainsi le montant total des dépenses pré-autorisées de 8 349 700 \$ à 8 413 900\$;
2. D'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites dans le document en pièce jointe.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 15:24

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166076005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 701 900 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 7 647 800 \$ à 8 349 700 \$

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la demande de la Division de la voirie, nous avons ajouté aux dépenses pré-approuvées deux autres postes budgétaires (pièces et accessoires pour des équipements spéciaux et matériel de signalisation) pour un montant de 701 900\$, ce qui augmente le montant total à 8 349 700\$.

Pour ces postes budgétaires, le Service de l'approvisionnement a conclu plusieurs ententes-cadre pour : fournitures de robinets vanne, pièces pour aqueduc et égout, fournitures de pièces de rechange pour bornes fontaine, pièces en fonte pour aqueduc et égout, ainsi que pour la signalisation routière.

mil\$

Objet description	Uadm N2 description	Simon Objet	Simon S Objet	Description s-objet	CResp	Total
Pieces et acc.-mat.roul., equip. spec., infras. mun. o-56507	Travaux publics	56507	000000	Général	305408	29,30
					305410	50,00
					305411	15,00
					305412	2,40
					305433	567,20
Total Pieces et acc.-mat.roul., equip. spec., infras. mun. o-56507						663,90
Autres services techniques (suite) o-54507/54510/54590		56590	015040	Matériel de signalisation	305433	38,00
	Total					701,90

En tout respect de l'encadrement administratif, des virements budgétaires pourront se faire entre les deux postes budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viorica ZAUER
Conseiller(ere) en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION**Dossier # :1166076005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 64 200 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 8 349 700 \$ à 8 413 900 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la fin des contrats de location et entretien de photocopieurs, nous souhaitons ajouter aux dépenses pré-approuvées un montant de 64 200\$ au poste budgétaire Location - Ameublement, équipement de bureau et informatique, ce qui augmente le montant total à 8 413 900 \$.

L'arrondissement veut se prévaloir des ententes - cadre conclues en avril 2014 par le Service de l'approvisionnement pour la location et l'entretien de photocopieurs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viorica ZAUER
Conseiller(ere) en gestion des ressources financieres

IDENTIFICATION

Dossier # :1166076005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 7 647 800 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'arrivée du nouveau système intégré SIMON, les services et arrondissements doivent modifier leurs méthodes d'opérations, car ce système contient nos règlements de délégation et régleme rigoureusement le niveau d'approbation de chacun. Pour pallier à ce changement et pour limiter les impacts organisationnels, nous faisons pré-autoriser les dépenses suivantes, qui sont régies par des ententes cadres négociées par le Service de l'approvisionnement.

Nous autorisons les dépenses contenues dans ce dossier au niveau des crédits budgétés. Compte tenu des limites de délégation pour l'arrondissement du Sud-Ouest de 25 000 \$ pour le directeur d'arrondissement, de 15 000 \$ pour les directeurs de service et de 7 500 \$ pour les chefs de division et pour éviter de présenter un dossier au conseil d'arrondissement à chaque paiement de facture dépassant régulièrement les montants de délégation nous faisons pré-autoriser ces dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 220025 - 12 janvier 2016 - Autorisation préalable des dépenses négociées par entente cadre (2016)

CA15 220033 - 13 janvier 2015 - Autorisation préalable des dépenses négociées par entente cadre (2015)

CA14 220148 - 1er avril 2014 - Autorisation préalable dépense courante couvert par entente cadre- addenda (2014)

CA13 220476 - 3 décembre 2013 - Autorisation préalable dépense courante couvert par entente cadre (2014)

CA12 220441 - 4 décembre 2012 - Autorisation préalable dépense courante couvert par entente cadre (2013)

CA11 220440 - 6 décembre 2011 - Autorisation préalable dépense courante couvert par entente cadre (2012)

DESCRIPTION

Les dépenses visées à l'objet sont relatives à la fourniture des biens et services suivants : pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés,

disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique), téléphonie (utilité publique) et location d'espace.

Tel que mentionné précédemment, plusieurs items identifiés dans la liste précédente font l'objet d'ententes négociées avec des fournisseurs suite à des appels d'offres publics effectués par le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

L'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens, pour l'exercice 2017. Ceci simplifiera et accélérera le processus d'émission des chèques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier est conditionnel à l'adoption du budget par le conseil municipal.

Le montant d'autorisation de dépenses pour chacun des items, est réparti dans les postes budgétaires suivants:

Service ou biens	Direction	Budget 2017 en milliers \$
Téléphonie	Aménagement urbain et services aux entreprises	4,5 \$
	Cabinet politique	7,6 \$
	Culture, sports, loisirs et développement social	19,4 \$
	Direction - sud-ouest	2,7 \$
	Services administratifs	6,0 \$
	Travaux publics	25,4 \$
Total Téléphonie		65,6 \$
Location - Immeubles		3 712,0 \$
Immeuble 815, rue Bel-Air		
Bibliothèque St-Henri		
Paroisse St-Jean-de-Matha		
École Lorne		
CSDM		
Électricité	Travaux publics	989,5 \$
Total Électricité		989,5 \$
Énergie	Culture, sports, loisirs et développement social	1 218,8 \$
	Travaux publics	136,2 \$
Total Énergie		1 335,0 \$
Béton de ciment	Travaux publics	115,0 \$
Matériaux de construction	Travaux publics	22,8 \$
Mélange bitumineux Asphalte	Travaux publics	237,8 \$
Pierre	Travaux publics	76,4 \$
Sable	Travaux publics	9,6 \$
Terre	Travaux publics	4,3 \$
Total Agrégats et matériaux de construction		465,9 \$

Sel et autres abrasifs	Travaux publics	587,8 \$
Total Sel		587,8 \$
Déversement de sols d'excavation	Travaux publics	348,4 \$
Total Déversement de sols d'excavation		348,4 \$

Vêtements, chaussures et accessoires	Aménagement urbain et services aux entreprises	3,5 \$
	Culture, sports, loisirs et développement social	22,2 \$
	Travaux publics	97,9 \$
Total Vêtements, chaussures et accessoires		123,6 \$

Total dépenses à autoriser		7 647,8 \$
-----------------------------------	--	-------------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viorica ZAUER
Conseillère en ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-08

Mathieu BOLDUC
C/D Ressources financières matérielles et
informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Aurèle BLANCHETTE
Directeur d'arrondissement par intérim

**Dossier # : 1177703001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'une dérogation mineure relative à la subdivision en 4 lots constructibles d'un lot vacant situé sur les rues Turcot et Vaillant.

D'accorder une dérogation mineure à la profondeur minimale d'un lot constructible prévue à l'article 16 du Règlement de lotissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), afin de permettre :

- La création du lot numéro 6 086 755 avec une profondeur de 19,77 m au lieu de 22 m;
- La création du lot numéro 6 086 756 avec une profondeur de 19,85 m au lieu de 22 m;
- La création du lot numéro 6 086 757 avec une profondeur de 21,11 m au lieu de 22 m;
- La création du lot numéro 6 086 758 avec une profondeur de 21,10 m au lieu de 22 m.

À la condition que pour s'harmoniser aux typologies présentes, soit construit sur la rue Turcot des bâtiments de deux étages de type "duplex" (lots 6 086 757 et 6 086 758) et des bâtiments de trois étages de type "triplex" sur la rue Vaillant (lots 6 086 755 et 6 086 756).

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-29 14:21**Signataire :**

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177703001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'une dérogation mineure relative à la subdivision en 4 lots constructibles d'un lot vacant situé sur les rues Turcot et Vaillant.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 avril 2017, une demande de dérogation mineure a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) afin d'autoriser la subdivision du lot vacant 1 573 920 en quatre lots constructibles. Le lot est localisé entre les rues Turcot et Vaillant dans le village Turcot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Une demande de démolition a été refusée le 3 octobre 2012 sur ce lot, notamment parce que « le projet de remplacement (6 maisons de ville) n'a pas cherché à préserver l'immeuble existant ni à s'harmoniser aux bâtiments voisins ».

Le 12 octobre 2012, un incendie a ravagé le bâtiment principal visé par la demande de démolition.

Le 5 mars 2013, le conseil d'arrondissement a décrété le règlement numéro 01-280-21 afin de remplacer, dans la zone 0082, la catégorie d'usages H.1-4 par la catégorie d'usages H.1-3, diminuant de 8 à 3 le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment.

DESCRIPTION

Une demande de subdivision du lot vacant 1 573 920 est déposée, résultant en quatre lots constructibles dont la profondeur varie de 19,77 m à 21,11 m , laquelle profondeur est dérogatoire à la norme minimale de 22 m.

Le projet de redéveloppement envisagé est composé de 4 bâtiments de 3 étages comportant chacun 3 logements. Aucun stationnement hors rue n'est prévu conformément à l'article 576 du Règlement d'urbanisme 01-280 exemptant de fournir du stationnement pour les bâtiments de 3 logements et moins.

JUSTIFICATION

ANALYSE DE LA DAUP

L'évaluation d'une demande de dérogation est effectuée en fonction de 5 critères prescrits à l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures numéro RCA10 22015 et tiré de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1. **L'application des dispositions visées a-t-elle pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant?**
 - *La subdivision conforme du lot réduirait de moitié le nombre de lots constructibles.*
1. **Le requérant est-il dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions des règlements visés?**
 - *La profondeur de l'îlot (≈ 41 m) rend impossible, dans le respect de la norme minimale applicable (2×22 m = 44 m), la création de deux lots dos à dos en continuité de la trame typique d'origine.*
1. **Est-ce que la dérogation mineure porterait atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété?**
 - *Non*
1. **Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a-t-il obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a-t-il effectués de bonne foi?**
 - *Ne s'applique pas*
1. **Est-ce que la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme?**
 - *La demande n'est pas contraire aux objectifs du Plan d'urbanisme.*

RECOMMANDATION DE LA DAUP

Considérant que la profondeur de l'îlot (≈ 41 m) rend impossible, dans le respect de la norme minimale applicable (2×22 m = 44 m), la création de deux lots dos à dos en continuité de la trame typique d'origine;

Considérant que l'application de cette norme minimale compromet la possibilité de redévelopper ce lot vacant;

Considérant que la demande de subdivision foncière n'est pas contraire aux objectifs du Plan d'urbanisme;

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) est favorable à la demande de subdivision du lot 1 573 920 et recommande d'accorder les dérogations demandées.

RECOMMANDATION DU CCU DU 13 JUIN 2017

Lors de sa séance, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable à l'égard de cette demande, considérant que le critère de préjudice sérieux au demandeur n'était pas rencontré puisque le lot peut être subdivisé en 2 lots conformément à la réglementation en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public a été publié le 8 juin 2017 dans le journal la Voix populaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien MANSEAU
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176347016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) de l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le bâtiment sis au 1300, rue Saint-Patrick

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), l'usage « débit de boissons alcooliques » pour un maximum de 200 mètres carrés dans la suite 101 du bâtiment sis au 1300, rue Saint-Patrick.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:46

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) de l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le bâtiment sis au 1300, rue Saint-Patrick

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin d'autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » dans la suite 101 du bâtiment sis au 1300, rue Saint-Partick, en dérogation aux usages permis dans la catégorie I.4(A) et C.7(A) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant cet usage par le biais du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 220016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet est situé dans le quartier Pointe-Saint-Charles, sur un îlot bordé par les rues Wellington, Saint-Colomban et Saint-Patrick, situé au sud du canal Lachine et face au parc Saint-Patrick-Atwater. L'îlot est occupé par un bâtiment construit en 1956 comportant 3 suites; la suite 103, actuellement vacante et occupant le coin des rues Saint-Patrick et Wellington, la suite 102, abritant une compagnie de production télévisuelle et occupant le coin des rues Saint-Colomban et Wellington, ainsi que la suite 101 visée par le projet. L'îlot comporte également un stationnement extérieur accessible par la rue Saint-Patrick. La partie du bâtiment visée par le projet, soit la suite 101, est située au coin des rues Saint-Patrick et Saint-Colomban. Il s'agit d'un bâtiment de forme rectangulaire et de typologie industrielle dépourvu d'ouvertures, excepté pour la porte d'entrée principale située au milieu de la façade adjacente au stationnement, ainsi qu'une porte de garage. Le bâtiment d'un étage a une hauteur de 10,5 m et une empreinte au sol mesurant environ 460 m². À noter que la suite est actuellement vacante et qu'un bail lie le demandeur au propriétaire.

Autre élément, le coin nord-est du site empiète sur le domaine public puisqu'il y a déjà eu un projet d'élargissement de l'intersection, lequel n'a jamais eu lieu. Le bâtiment s'est par la suite construit sur cette emprise. À cet effet, le propriétaire est en possession d'un permis permanent d'occupation du domaine public.

Projet :

Le projet vise à établir une brasserie et ses espaces complémentaires (chambre froide, entrepôt et boutique de bière) dans la partie sud du bâtiment, et une salle de dégustation avec cafés-terrasses extérieurs, l'un sur le domaine privé, d'une superficie de 100 m.c. et l'autre sur le domaine public, d'une superficie de 88 m.c., dans la partie nord du site. Les interventions prévues sur le bâtiment sont l'ajout de deux portes de garage vitrées ainsi que d'une porte d'accès à la salle de dégustation. L'ensemble des autres interventions se fera à l'intérieur.

L'aménagement du débit de boissons alcooliques, d'une superficie de 185 m.c., se fera au niveau du rez-de-chaussée ainsi qu'en partie sur une mezzanine. Les cafés-terrasses seraient cloîtrés de bacs de plantation afin de réduire l'impact de la circulation à cet endroit.

Les demandeurs souhaitent également procéder à la création d'une murale destinée à couvrir l'ensemble du bâtiment de la suite. Ce processus se ferait par le dépôt d'une demande en vertu du Règlement sur l'art mural (RCA11 22011).

Les demandeurs prévoient un achalandage de 50 à 75 clients par jour, ainsi que 1 à 2 livraisons par semaine. Le nombre d'employés sur place sera d'environ 4.

JUSTIFICATION

Réglementation :

Puisque située dans une zone I.4 et C.7, la salle de dégustation, considérée sur le plan réglementaire comme un débit de boissons alcooliques, ne peut être autorisée de plein droit.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution par le biais du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), lequel autorise les débits de boissons alcooliques d'une superficie inférieure à 200 m² conditionnellement au respect de certains critères.

Advenant l'autorisation d'un débit de boissons alcooliques à cet endroit, un café-terrasse pourrait être aménagé de plein droit, conformément aux normes du Règlement d'urbanisme à ce sujet, notamment en ce qui a trait à la superficie, qui doit être de 50% de la superficie du débit de boissons. Le café-terrasse sur le domaine public peut être autorisé en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public.

Analyse et recommandation :

La DAUP a analysé le projet en vertu des critères généraux prévus au Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016, article 52).

Tout d'abord, l'usage « débit de boissons alcooliques est compatible avec le milieu d'insertion, car situé dans une zone industrielle éloignée des zones d'habitation. L'usage est également complémentaire, car il sera rattaché à une brasserie et permettra la dégustation des produits créés.

De plus, le projet ne générera pas de nuisances en raison de la circulation véhiculaire et piétonne puisqu'il s'insère en bordure de la rue Saint-Patrick, une artère déjà achalandée. Il y a toutefois lieu d'assurer la sécurité des usagers du café-terrasse en bordure de cette artère.

Bien que le bâtiment ait une typologie industrielle, l'intervention proposée à son enveloppe, c'est-à-dire l'ajout de trois portes, permettra de le rendre apte à un usage plus commercial.

Le projet dans son ensemble permet de consolider ce bâtiment à titre de générateur d'emploi et l'ajout de la salle de dégustation constitue un élément du plan d'affaires de l'entreprise. La présence de la salle de dégustation ne risque pas de créer une compétition avec la rue Centre puisqu'il s'agira plutôt d'un établissement de destination lié directement aux activités de production. Également, il y a peu de ce type de commerce à cet endroit et le débit de boissons peut répondre à un besoin pour les lieux de travail environnants.

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation d'un usage conditionnel et qu'il permet d'occuper un bâtiment actuellement vacant dans le respect de la vocation du secteur d'emploi, la DAUP recommande un avis favorable au projet.

Avis du comité consultatif d'urbanisme :

Le 13 juin 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 13 juin 2017;
Avis public et affichage sur le site : 15 juin 2017;
Résolution du conseil d'arrondissement : 4 juillet 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177605001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et densités, des limites de hauteur et des usages prescrits pour permettre un centre communautaire pour aînés à l'emplacement de la rue Roperly

Recommandation :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et densités, des limites de hauteur et des usages prescrits pour permettre un centre communautaire pour aînés à l'emplacement de la rue Roperly.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-29 08:30

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177605001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et densités, des limites de hauteur et des usages prescrits pour permettre un centre communautaire pour aînés à l'emplacement de la rue Ropery

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une subvention du Programme d'infrastructures Québec-municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) qui permet de soutenir financièrement l'arrondissement pour la construction d'un nouveau pavillon des aînés dans le quartier Pointe-Saint-Charles, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite implanter ce projet d'équipement à l'emplacement actuel de la rue Ropery, plus précisément dans le tronçon compris entre les rues Grand-Trunk et Mullins. Le projet implique la fermeture de ce tronçon à la circulation automobile et sa transformation en parc reliant le Carré d'Hibernia et le parc Saint-Gabriel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine propose l'adoption de ce règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et densités, des limites de hauteur et des usages prescrits considérant que la réglementation actuelle n'autorise pas un tel équipement à cet endroit. Dans la zone 0399, seule la catégorie d'usage E.1(1) est autorisée. En vertu des articles 304 et 306 du Règlement 01-280, seuls les usages spécifiques de jardin communautaire, de parc et de promenade sont autorisés, ainsi que les dépendances à ces usages. Le projet de construction implique l'autorisation de l'usage d'activité communautaire ou socioculturelle associée à la catégorie E.2(1). De plus, les plans des limites de hauteur et les taux d'implantation et de densités prévoient présentement la mention « Parc ». Ces dispositions doivent aussi être modifiées en conséquence.

JUSTIFICATION

Le nouveau pavillon des aînés sera propriété de la Ville et abritera notamment deux associations du quartier, soient le Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles et Âge d'or Pointe-Saint-Charles. Ces deux organismes sans but lucratif doivent être relocalisés. En effet, le Centre des aînés se trouve à la Maison Saint-Charles, propriété de la Commission

scolaire de Montréal qui souhaite agrandir l'école Charles-Lemoyne à même ses locaux. L'Âge d'or est présentement au troisième étage de la bibliothèque Saint-Charles qui nécessite d'importants travaux et qui devrait être agrandie prochainement dans le Carré d'Hibernia, bénéficiant du programme RAC - Rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques.

L'agrandissement de la bibliothèque implique un empiètement à l'intérieur du carré Hibernia. Cet empiètement sera compensé par l'augmentation de la superficie de parc sur l'emprise actuellement minéralisée de la rue Ropery. Cet emplacement a aussi été recommandé dans le rapport de la consultation publique tenue le 30 mai 2017 par l'arrondissement et qui portait sur le réaménagement du carré Hibernia en lien avec l'agrandissement projeté de la bibliothèque. Pour ces raisons, la localisation du nouveau pavillon des aînés a donc été privilégiée par l'arrondissement à cet emplacement.

La Direction de l'urbanisme, par le biais de madame Julie Linteau, confirmait dans un courriel le 19 juin dernier qu'un équipement de type pavillon des aînés constitue un équipement collectif d'envergure locale. Selon notre compréhension, la localisation du nouveau pavillon des aînés à l'emplacement de la rue Ropery transformée en parc dans le tronçon entre les rues Grand-Trunk et Mullins ne requiert donc pas de modification au Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si le Règlement d'urbanisme n'est pas modifié, l'arrondissement perdra les montants prévus dans le cadre d'une subvention du Programme d'infrastructures Québec-municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA). En effet, un montant a déjà été réservé par Québec à cette fin et des montants doivent être déboursés au courant de 2017 pour assurer la disponibilité de cette subvention à l'arrondissement. De plus, le programme RAC ne permet pas de financer l'intégration du pavillon des aînés à même la bibliothèque Saint-Charles agrandie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 juillet 2017 : avis de motion et adoption du premier projet par le conseil d'arrondissement

11 juillet 2017 : présentation au comité consultatif d'urbanisme

Août 2017 : avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation

28 août 2017 : assemblée de consultation publique

5 septembre 2017 : adoption du second projet par le conseil d'arrondissement

7 septembre 2017 : avis public / processus d'approbation référendaire

18 septembre ou 3 octobre 2017 : adoption du règlement

Octobre 2017 : Certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PARÉ
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

**Dossier # : 1176347011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble au 280, rue de la Montagne - Développement de la Montagne.

Considérant que le demandeur s'engage à :

- Verser la somme compensatoire de près de 500 000 \$ au Fonds de compensation pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;
- Fournir 20 % du nombre total de logements en logement abordable privé, déterminé en fonction des cibles prévues annuellement par la Direction de l'habitation , le tout en respect du Plan d'action local en matière d'inclusion de logements sociaux, communautaires et abordables;

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution autorisant un projet de construction au 280, rue de la Montagne, sur le lot 1 852 843 selon l'autorisation énumérée ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations :

- D'autoriser la démolition du bâtiment existant actuellement sur le lot;
- D'autoriser l'usage H.7 et d'interdire l'usage I.3 pour l'ensemble de l'immeuble;
- D'autoriser l'usage café-terrasse en plein air sur le lot au niveau du rez-de-chaussée, face à la rue du Séminaire;
- D'autoriser une hauteur maximale de 25 m;
- D'autoriser une densité maximale de 5.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-05-26 13:29

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble au 280, rue de la Montagne - Développement de la Montagne.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a reçu une demande afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte de 8 étages et 79 logements avec rez-de-chaussée commercial, sur le lot 1 852 843 situé au 280, rue de la Montagne dans le secteur Griffintown.

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La demande implique une dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest quant à la hauteur, la densité et l'usage.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'au Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown.

Susceptible d'approbation référendaire

Les autorisations se rapportant à la hauteur, la densité et l'usage sont susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Contexte :

Le site est bordé à l'est par la rue de la Montagne, au sud par la rue Ottawa, à l'ouest par la rue du Séminaire et au nord par un bâtiment patrimonial construit en 1896 (l'édifice « Kander », aujourd'hui les studios Magenta). Il est occupé par un bâtiment commercial de 2 étages construit en 1989, dont les occupations, une compagnie d'impression et les bureaux de vente du projet Arbora, cesseront en juin 2017 au moment de l'échéance des baux.

Projet :

Le projet vise la démolition du bâtiment qui occupe actuellement le site et la construction d'un immeuble résidentiel de 8 étages et 24,72 m. La programmation comprend 72

logements qui vont du studio aux 3 chambres, ainsi que 740 m.c. de superficie commerciale au rez-de-chaussée. Le bâtiment est implanté sur le site en forme de « L » avec passage piéton à partir de la rue du Séminaire menant vers une cour intérieure. Le projet a un coefficient d'occupation au sol de 4,88 et un taux d'implantation de 75 %, conforme au taux maximal prescrit de 84 %.

Dans sa volumétrie, le projet est bâti sur un rez-de-chaussée en retrait par rapport aux plans de façade principaux et au coin tronqué permettant de dégager l'espace piéton au coin des rues de la Montagne et Ottawa. La façade sur la rue de la Montagne propose un retrait après le 4e étage afin de rencontrer la hauteur de l'édifice Kander au nord. Les 2 derniers étages sont en retrait du plan principal de façade sur Ottawa et du Séminaire. Le plan de façade sur la rue du Séminaire est également en retrait par rapport à l'alignement des bâtiments au nord créant un parvis destiné à recevoir un café-terrace. La proposition architecturale préliminaire inclut des balcons en loggia le long des façades sur rue et des balcons en projection au-dessus du passage piéton et de la cour intérieure.

Une rampe, donnant accès à un stationnement de 52 cases sur 2 niveaux en sous-sol, est située au nord du projet sur la rue de la Montagne. L'entrée principale menant à la partie résidentielle est dans l'axe central du projet sur la rue Ottawa. Le débarcadère, ainsi que l'aire de chargement et déchargement pour livraisons et collecte des déchets, sera prévu sur la rue du Séminaire.

En ce qui a trait au verdissement, le projet propose un jardin en coeur d'îlot bordé dans sa partie est par un aménagement paysager en paliers par-dessus l'entrée du stationnement. Une allée piétonne plantée mène de la rue du Séminaire jusqu'à la cour intérieure. Également, des arbres sont plantés en bordure du domaine public sur la rue du Séminaire afin d'encadrer le parvis du bâtiment. Finalement, le projet comporte des toits verts non accessibles afin de contribuer à l'efficacité écologique du bâtiment.

Dérogations :

	01-280	Projet
Usage	C.2, I.3, H.6	H.7, C.2
Nb logements	12 à 36	79
Hauteur (m)	16 m	24,72 m
Densité	3,5	4,9

JUSTIFICATION

Le projet a été évalué en fonction des critères généraux et spécifiques à Griffintown inclus au Règlement sur les projets particuliers (RCA04 22003). Ces critères visent principalement les aspects suivants :

- Compatibilité des occupations et qualités d'intégration sur le plan volumétrique, de la densité et des espaces extérieurs;
- Avantage des propositions de démolition des bâtiments existants, de mise en valeur des espaces extérieurs;
- Impacts environnementaux, qualité de l'organisation fonctionnelle au niveau des accès, de la circulation et du stationnement;
- Avantage des composantes sociales ou culturelles du projet;
- Création d'espaces générateurs d'emplois ou dédiés à des activités communautaires;
- Caractère innovant du projet et application des principes du développement durable;
- Encadrement et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux;

- Avantage des propositions favorisant le transport actif et le transport en commun;
- Diversification des typologies de logement.

Le projet est compatible en ce qui a trait aux occupations, car il s'implante dans un secteur appelé à devenir un quartier résidentiel densément peuplé. L'occupation commerciale du rez-de-chaussée est conforme aux orientations du PPU Griffintown, car il répond à la desserte commerciale secondaire souhaitée sur la rue Ottawa.

La proposition de démolition du bâtiment est recevable puisque le bâtiment ne possède pas de valeur architecturale, urbaine ou historique. La typologie commerciale du bâtiment rend difficile une réaffectation en bâtiment d'usage résidentiel. Somme toute, le projet permet de requalifier un site sous-utilisé et de remplacer un usage qui contribue peu au quartier.

En ce qui a trait à la volumétrie (annexe H, 01-280), aucun retrait n'est exigé le long des rues limitrophes, ni du côté adjacent aux bâtiments patrimoniaux. Le projet propose néanmoins un retrait de 6,25 m après 4 étages et 13 m du côté adjacent à l'édifice Kander. Également, il s'insère dans les hauteurs des projets adjacents; les phases 2 et 5 de l'îlot St-Ann au sud ont une hauteur de 44 m et le projet Arbora à l'est, une hauteur de 25 m.

La volumétrie du projet s'insère dans la trame urbaine au niveau du piéton, de la rue et du quartier. La présence du dégagement en porte-à-faux au coin des rues de la Montagne et Ottawa permet de conserver une percée visuelle vers le parc Faubourg Sainte-Anne. Toutefois, ceci minimise l'ensoleillement des commerces du rez-de-chaussée à cet endroit.

Le lot est actuellement sous-utilisé et le bâtiment l'occupant n'a pas de valeur particulière. Le projet constitue une amélioration sur le plan urbain et architectural par rapport à l'existant.

Le secteur Griffintown sera soumis à terme à un important débit circulatoire, d'autant plus que plusieurs conflits et détournements de trafic surviennent en raison des chantiers sur les domaines public et privé. La livraison et la collecte sur la rue du Séminaire permettent de maximiser l'efficacité de la circulation au pourtour du projet. L'accès au stationnement souterrain de 52 cases par la rue de la Montagne ne contribuera pas à augmenter le débit sur cette rue.

Le projet permettra de contribuer au Fonds de compensation pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, par le versement d'une somme compensatoire équivalente à 21 000 \$ x 30% du nombre de logements, soit près de 500 000 \$. Également, 20 % du nombre total de logements seront dédiés au logement abordable privé, le tout en respect du Plan d'action local en matière d'inclusion de logements sociaux, communautaires et abordables.

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine :

Considérant que le projet :

- Respecte les critères d'évaluation d'un projet particulier;
- A reçu un avis préliminaire favorable;
- Permet de redévelopper un site sous-utilisé, dans les orientations du PPU Griffintown et du Plan d'urbanisme;

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande un avis favorable au projet.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme :

Le 25 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Plus particulièrement, le comité enjoint le demandeur à se pencher sur la question de la gestion des matières résiduelles le jour de la collecte car il trouve peu réaliste que les bacs pourront être transportés à la main à partir de la salle à déchets jusqu'au domaine public.

Bien que conscient que cette proposition soit encore préliminaire, le comité souhaite également orienter le demandeur quant à l'intégration architecturale du projet par le biais des commentaires suivants :

- Retirer la colonne sous le porte-à-faux du rez-de-chaussée au coin des rues Ottawa et de la Montagne;
- Éviter le faux bois dans les loggia;
- S'assurer d'une stratégie de plantation viable dans la cour intérieure compte tenu de la présence de la dalle;
- Repenser l'aménagement du parvis sur la rue du Séminaire.

Le comité conclut en indiquant qu'il s'agit d'un projet intéressant dans son ensemble mais déplore que les toits verts ne soient pas accessibles.

Le 16 mai 2017, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé un avis favorable à l'autorisation de l'usage café-terrasse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au Comité consultatif d'urbanisme : 25 avril et 16 mai 2017.

1^{ère} lecture au conseil d'arrondissement : 6 juin 2017.

Assemblée publique de consultation : Juin 2017.

2^e lecture au conseil d'arrondissement : 4 juillet 2017.

Adoption par le conseil d'arrondissement : Août ou Septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176347009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-18 19:05

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a récemment adopté un règlement modifiant son Règlement d'urbanisme (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans Griffintown (01-280-40). L'objet de la présente démarche est d'introduire la possibilité d'aménager un café-terrasse dans ce secteur moyennant le respect de normes et de certains critères déjà contenus au Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

4 avril 2017 : résolution CA17 220120 - Adoption d'un règlement résiduel - Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown à l'exception de la zone 0583 et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative, à l'exception de la zone 0583 (dossier 1176347007).

DESCRIPTION

Le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) est modifié afin de permettre les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown s'ils sont rattachés à un restaurant situé dans un secteur de catégorie d'usage C.2, C.4 et C.5.

Également, les cafés-terrasses sont autorisés s'ils sont rattachés à un débit de boissons alcooliques situé sur les rues commerciales Notre-Dame Ouest, Peel, Ottawa, Wellington et Smith ou s'ils sont rattachés à un débit de boissons alcooliques existant avant le 1er janvier 2017.

Les critères d'évaluation d'un café-terrasse déjà présents au Règlement sur les usages conditionnels demeurent inchangés. Plus précisément, ces critères visent à assurer l'harmonisation du café-terrasse avec le milieu environnant et à ce que le café-terrasse contribue à l'amélioration de l'aménagement des lieux de par sa propre présence ou par des aménagements connexes.

JUSTIFICATION

Le secteur Griffintown sera, au terme de son développement, un milieu de vie densément peuplé en périphérie du centre-ville. En interdisant les cafés-terrasses et en introduisant cet usage par le biais des usages conditionnels, l'arrondissement se réserve la possibilité de régir l'implantation et l'aménagement des cafés-terrasses et ainsi évaluer leur impact sur les milieux de vie environnants en fonction des critères établis.

Ces mesures s'ajoutent à l'interdiction des débits de boissons alcooliques dans Griffintown et au contingentement des restaurants sur la rue Notre-Dame à titre de mesures favorisant la quiétude des résidents en harmonie avec le développement commercial de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 avril 2017 : présentation au comité consultatif d'urbanisme

2 mai 2017 : avis de motion et adoption du 1er projet par le conseil d'arrondissement

11 mai 2017 : avis annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Mai 2017 : assemblée de consultation publique

6 juin 2017 : adoption du 2e projet par le conseil d'arrondissement

4 juillet 2017 : adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1174704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation de réduire la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur le réseau artériel de l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi qu'à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires.

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), déterminant la limite de vitesse à 40 km/h sur le réseau artériel, ainsi qu'à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires, tel que mentionné au plan annexé; De transmettre, en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., c. C-24.2), une copie certifiée conforme de la résolution et de l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information au Ministère des Transports du Québec dans les 15 jours suivants son adoption.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-29 08:29

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation de réduire la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur le réseau artériel de l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi qu'à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, des procédures ont été entreprises auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour réduire la vitesse de 40 km/h à 30 km/h sur l'ensemble du réseau local et collecteur ainsi que sur le réseau artériel aux abords des écoles et des parcs, durant les heures d'activités. La mise en œuvre s'est effectuée au printemps 2015, suite aux installations des équipements de sensibilisation.

Au début 2017, le maire de l'arrondissement du Sud-Ouest a annoncé une série de mesures visant à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur le territoire. Parmi les actions envisagées, figure l'abaissement de la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur le réseau artériel et l'abaissement de 50 km/h à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires, entre la limite ouest de l'arrondissement et le boulevard De La Vérendrye.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution: CA10 22 0126 (6 avril 2010) Ordonnance déterminant les limites de vitesse sur les rues et chemins publics de l'arrondissement (dossier 1104932001)
- Résolution: CA14 22 0383 (2 septembre 2014) Ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur le réseau artériel de l'arrondissement du Sud-Ouest à 30 km/h, aux abords des écoles et des parcs, durant les heures d'activité (dossier 1145906002)
- Résolution: CA14 22 0438 (7 octobre 2014) Ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur la rue Notre-Dame de l'arrondissement du Sud-Ouest à 30 km/h, aux abords de l'école Saint-Zotique et du parc de la Traite-des-Fourrures (dossier 1145906007)
- Résolution: CA14 22 0493 (24 novembre 2014) : Ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur les rues locales et collectrices de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1145906018)

DESCRIPTION

Abaissement de la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur le réseau artériel

La volonté de réduire la vitesse sur les rues à caractère artériel de l'arrondissement découle de plusieurs observations, de relevés de débits et de vitesse de même que de données d'accidents démontrant le besoin d'agir.

En effet, le territoire du Sud-Ouest est l'une des entrées du centre ville où plusieurs types d'usagers transitent et se partagent le réseau routier (automobiles, véhicules lourds, piétons, cyclistes). Parmi les usagers, nous retrouvons les usagers plus vulnérables plus nombreux qui doivent être protégés, tels les piétons, les cyclistes et les usagers d'autres modes de transport actif.

De façon générale, il est reconnu que la vitesse est la source de plusieurs problématiques de sécurité et il existe donc plusieurs arguments en faveur d'une réduction de la vitesse véhiculaire, reconnus et documentés.

La demande de réduction de la limite de vitesse sur le réseau artériel s'appuie sur les différentes campagnes de sensibilisation menées par la Ville de Montréal auprès du public et des usagers de la route :

- Campagne « 100% vigilant », lancée en novembre 2012 et s'adressant à tous les usagers de la route afin qu'ils fassent preuve de vigilance envers chacun.
- Stratégie « Vision zéro » en matière de sécurité routière, adoptée le 14 septembre dernier par le conseil municipal, dont l'une des actions concrètes à court terme vise à harmoniser l'application du 40 km/h pour les rues artérielles.

Abaissement de la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires

Depuis plusieurs années, l'arrondissement du Sud-Ouest déploie beaucoup d'efforts pour apaiser la circulation sur ce boulevard, longeant le parc Angrignon et donnant accès au terminus Angrignon. Ceci, afin de rehausser la sécurité des déplacements des usagers plus vulnérables aux abords du terminus.

Au cours des ans, une série de mesures a été instaurée sur l'ensemble de ces intersections, tel que l'aménagement de saillies, le rehaussement de la signalisation ainsi que l'ajout de signaux piétons et sonores aux feux de circulation. Toutefois, ce boulevard est très sollicité puisqu'il dessert entre autres, la station de métro Angrignon et plusieurs circuits d'autobus. De plus, la construction récente de projets immobiliers de haute densité, situés à proximité, sur le territoire de l'arrondissement de La Salle, contribue également à un apport de véhicules sur ce boulevard.

Vue d'ensemble des interventions

Les tronçons de rues proposés pour l'affichage de la vitesse de 40 km/h et de 30 km/h sont identifiés sur le plan en pièce jointe. Ce plan fait l'objet de la nouvelle ordonnance des limites de vitesse de l'arrondissement du Sud-Ouest et il abroge celui de la résolution du CA14 22 0493 adopté le 24 novembre 2014.

JUSTIFICATION

Les données d'accidents au cours des dernières années (Source : Service de police de la Ville de Montréal) démontrent que la cohabitation des différents types d'usagers nécessite de mettre en place des mesures visant à protéger les plus vulnérables car :

- 18,2% des collisions mortelles ou avec blessés légers et graves impliquent un piéton :
 - 76,9% des collisions impliquant un piéton sont survenues à une intersection ou à moins de 5 mètres de celle-ci;
 - L'automobiliste fut responsable de la collision dans 63,1% des cas.
- 36,4% des collisions survenues ont impliqué un cycliste :
 - 80% des collisions impliquant un cycliste sont survenues à une intersection ou à moins de 5 mètres de celle-ci;
 - L'automobiliste fut responsable de la collision dans 56,4% des cas.
- 76,2% des collisions se sont produites à une intersection ou à moins de 5 mètres de celle-ci :
 - Les intersections les plus accidentogènes où 5 accidents ou plus se sont produits au cours d'une année, sont majoritairement gérées par des feux de circulation (94%) et se situent sur le réseau artériel (90%).

De façon générale, il est reconnu que la vitesse est la source de plusieurs problématiques de sécurité (Source : Site web de la Société de l'assurance automobile du Québec : <https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/vitesse/>) :

- Elle réduit le champ de vision;
- Elle augmente la distance de freinage. À 50 km/h, la distance de visibilité d'arrêt est de 65 m. À 40 km/h, elle est de 45 mètres (Source : Tableau 7.7-1, page 5 du chapitre 7, Tome I « Conception routière » de la collection Normes – Ouvrages routiers du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.) ;
- Elle augmente le temps nécessaire aux manœuvres d'urgence, comme pour éviter un piéton qui surgit entre deux véhicules stationnés;
- Elle augmente les risques de dérapage, notamment dans les courbes;
- Elle augmente la violence des chocs.

Il existe donc plusieurs arguments en faveur d'une réduction de la vitesse véhiculaire, reconnus et documentés :

- Une diminution de la vitesse réduit le nombre d'accidents. À 50 km/h, le taux de décès d'un piéton est de 25%. À 40 km/h, le taux de décès est de 10% (Source : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22935347>.) ;
- Elle améliore la fluidité de la circulation en atténuant l'« effet accordéon » créé par le freinage et l'accélération à répétition des véhicules;
- Elle entraîne une baisse du bruit ambiant;
- La qualité de l'air s'en trouve améliorée, par une réduction de l'émission des polluants émis par les véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts encourus, soit 15 000 \$, pour l'achat et l'installation de nouveaux panneaux de signalisation, qui s'inscrivent dans le plan des mesures de mitigation identifiées pour 2017 seront assumés par l'arrondissement du Sud-Ouest.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet à l'arrondissement du Sud-Ouest de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) en cours de réalisation. En effet, la réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur le réseau artériel de l'arrondissement et à 30 km/h sur le boulevard Des Trinitaires, lui permet de poursuivre ses engagements liés à assurer

l'apaisement de la circulation et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et particulièrement des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation du projet aura les impacts majeurs suivants :

- Améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes sur le territoire de l'arrondissement;
- Sensibiliser et modifier les comportements des automobilistes relativement à la vitesse;
- Réduire le nombre et la gravité des accidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément au plan d'information qui sera joint au règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 juillet 2017 : adoption de l'ordonnance.

Juillet 2017 : transmission de l'ordonnance (incluant le plan des limites de vitesse en annexe) et le plan de signalisation et d'information au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le MTMEDET a 90 jours pour désavouer la demande.

Octobre 2017 (90 jours après l'envoi) : entrée en vigueur ou désaveu de l'ordonnance de la part du MTMEDET.

Octobre 2017 (90 jours après l'envoi) : installation des panneaux de signalisation et information du public si le MTMEDET ne désavoue pas la demande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La limite de vitesse sur rue est régie par le Code de la sécurité routière du Québec qui stipule à l'article 626 (4⁰) que : « Une municipalité peut, par règlement ou, si la loi lui permet d'en édicter, par ordonnance : [...] fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire, laquelle peut être différente selon les endroits [...] », et

« Tout règlement ou ordonnance édicté en vertu du paragraphe 4⁰ du premier alinéa doit, dans les 15 jours de son adoption, être transmis au ministre des Transports accompagné d'un plan d'information et de signalisation. Ce règlement ou cette ordonnance entre en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LEDOUX
C/s circulation <<arr. sud-ouest>>

ENDOSSÉ PAR

Ramy MIKATI
Chef de division

Le : 2017-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176748002

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Ordonnances - Événements publics

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Fête des voisins	Divers (Arrondissement Sud-Ouest)	L'événement: Année 2017
Marché de proximité	Parc Jazzmen Parc Oscar-Peterson Parc Bassin du nouveau havre Parc Vinet	Vendredi 7 juillet 2017 Vendredi 14 juillet 2017 Vendredi 21 juillet 2017 Vendredi 28 juillet 2017 Les événements: 16 h à 18 h Montage: 14 h à 16 h Démontage: 18 h à 19 h En cas de pluie : Annulé
Journée hot-dog camp de jour	Parc Ignace-Bourget	L'événement: Jeudi 6 juillet 2017 de 8 h 30 à 15 h Montage: Jeudi 6 juillet 2017 de 8 h 30 à 10 h Démontage: Jeudi 6 juillet 2017 de 15 h à 16 h En cas de pluie : Remis au vendredi 7 juillet 2017
Journée Tremplin Santé	Parc Gadbois	L'événement: Mardi 11 juillet 2017 de 9 h à 16 h Montage: Mardi 11 juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Mardi 11 juillet 2017 de 16 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu
OFF-ADOS	Parc Le Ber	L'événement: Mercredi le 12 juillet 2017 de 9h à 19 h Montage: Mercredi le 12 juillet 2017 de 8 h à 9 h

Cinéma clair de lune	Parc Vinet (14 juillet 2017) Parc Oscar-Peterson (4 août 2017)	Démontage: Mercredi le 12 juillet 2017 de 19 h à 21 h En cas de pluie : Remis le jeudi 13 juillet 2017 aux mêmes heures L'événement: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 18 h à 23 h Montage: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 17 h à 18 h Démontage: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 23 h à 23 h 30 En cas de pluie : Annulé
BBQ Sekure Merchants	Parc de l'Ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi 22 juillet 2017 de 11 h à 18 h Montage: Vendredi 21 juillet 2017 de 7 h à 19 h Démontage: Samedi 22 juillet de 18 h à 21 h En cas de pluie : Remis au 28 et 29 juillet 2017
Jeux de la rue	Parc Oscar-Peterson	L'événement: Samedi 22 juillet 2017 de 9 h à 19 h Montage: Samedi 22 juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Samedi 22 juillet 2017 de 19 h à 20 h En cas de pluie : Remis au dimanche 23 juillet aux mêmes heures
NCC Royal Arthur reunion Picnic	Parc Angrignon - pavillon de l'étang	L'événement: Samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 18 h 30 Montage: Samedi 29 juillet 2017 de 7 h à 10 h Démontage: Samedi 29 juillet 2017 de 18 h 30 à 19 h En cas de pluie : Remis au 30 juillet 2017 aux mêmes heures
Place à la Dame	Parc du Bonheur-d'Occasion	L'événement: Les mercredi 2 et 30 août 2017 de 17 h à 21 h 30 et du 9 au 23 août 2017 de 17 h à 19 h Montage: Les mercredi du 2 au 30 août 2017 de 16 h à 17 h Démontage: Les mercredi 2 et 30 août 2017 de 21 h 30 à 22 h et du 9 au 23 août 2017 de 19 h à 20 h En cas de pluie : Annulé
Fête des camps de jour du Sud-Ouest	Parc Gadbois	L'événement: Jeudi le 3 août 2017, de 9 h à 16 h Montage: Jeudi le 3 août 2017, de 8 h à 9 h

Swish Montréal	Parc Oscar-Peterson	Démontage: Jeudi le 3 août, de 16 h à 17 h En cas de pluie: Maintenu L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 18 h 30 Montage: Dimanche 6 août 2017 de 9 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 18 h 30 à 21 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ sound system	Parc Angrignon - pavillon de l'étang	L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 20 h Montage: Dimanche 6 août 2017 de 10 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 20 h à 21 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ MPC	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 17 h Montage: Dimanche 6 août 2017 de 9 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 17 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ Vigilant	Parc Angrignon - Les étangs	L'événement: Vendredi 11 août 2017 de 15 h à 20 h Montage: Vendredi 11 août 2017 de 7 h à 15 h Démontage: Vendredi 11 août 2017 de 20 h à 22 h En cas de pluie : Maintenu
Grande tournée 375e	Square Sir-George-Étienne-Cartier, parc Gédéon-de-Catalogne; La ruelle Paillason Vert sise entre les rues du Square-Sir-George-Étienne-Cartier et Beaudoin (axe Ouest-Est) et les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Ambroise (axe Nord-Sud).	L'événement: Vendredi 11 août 2017 de 17 h à 23 h, samedi 12 août 2017 de 9 h à 23 h et dimanche le 13 août de 9 h à 19 h Montage: Du jeudi 10 août 2017, 7 h, au vendredi 11 août, 17 h Démontage: Du dimanche 13 août 2017, 17 h, au lundi 14 août 2017, 12 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ MSC	Ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi 12 août 2017 de 10 h à 15 h Montage: Samedi 12 août 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 12 août 2017 de 15 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu
Fête de quartier vecsp	Parc Ignace-Bourget	L'événement: Samedi 12 août 2017 de 11 h à 16 h Montage: Samedi 12 août 2017 de 8 h à 11 h Démontage: Samedi 12 août

Barefoot in the park	Parc Saint-Gabriel	2017 de 16 h à 18 h En cas de pluie : Annulé L'événement: Dimanche 13 août 2017 de 13 h à 17 h Montage: Dimanche 13 août 2017 de 12 h à 13 h Démontage: Dimanche 13 août 2017 de 17 h à 18 h En cas de pluie : Annulé
BBQ capital one	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 13 août 2017 de 11 h à 17 h Montage: Dimanche 13 août 2017 de 8 h à 11 h Démontage: Dimanche 13 août 2017 de 17 h à 20 h En cas de pluie : Maintenu
Concert Campbell	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: Mercredi 16 août 2017 de 19 h à 20 h 30 Montage: Mercredi 16 août 2017 de 11 h à 18 h Démontage: Mercredi 16 août 2017 de 20 h 30 à 22 h En cas de pluie : Annulé
Vue de ruelle 375e / Ruelle Beaulieu	Rue De Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand; Ruelle Beaulieu	L'événement: Jeudi 17 août 2017, de 17 h 30 à 20 h 45 pour la rue De Biencourt et de 20 h 30 à 23 h pour la ruelle Beaulieu Montage: Jeudi le 17 août 2017, de 15 h à 17 h 30 pour la rue De Biencourt et de 18 h à 20 h 30 pour la ruelle Beaulieu Démontage: Jeudi le 17 août 2017, de 20 h 45 à 22 h pour la rue De Biencourt et de 23 h à 23 h 30 pour la ruelle Beaulieu En cas de pluie : Remise le lendemain, vendredi le 18 août 2017, aux mêmes heures
Vue de ruelle 375e / Ruelle Desnoyers	Ruelle Desnoyers	L'événement: Jeudi le 24 août 2017, de 17 h 30 à 22 h 30 Montage: Jeudi le 24 août 2017, de 16 h à 17 h 30 Démontage: Jeudi le 24 août 2017, de 22 h 30 à 23 h 30 En cas de pluie : Maintenu
Vue de ruelle 375e/Vue de ruelle 375e/ Ruelle Blake	Ruelle Blake	L'événement: Vendredi le 25 août 2017, de 17 h 30 à 22 h 30 Montage: Vendredi le 25 août 2017, de 16 h à 17 h 30 Démontage: Vendredi le 25 août 2017, de 22 h 30 à 23 h

Montréal symphonique	Parc Angrignon - les étangs	30 En cas de pluie : Maintenu L'événement: Samedi 19 août 2017 de 21 h à 23 h Montage: Samedi 19 août 2017 de 9 h 30 à 19 h Démontage: Samedi 19 août 2017 de 23 h à 23 h 59 En cas de pluie : Annulé
Fête ASSOM	Parc D'Arcy-McGee	L'événement: Vendredi 18 août 2017 de 17 h à 20 h 30 Montage: Vendredi 18 août 2017 de 15 h à 17 h Démontage: Vendredi 18 août 2017 de 20 h 30 à 21 h 30 En cas de pluie : Annulé
Les trois journées italiennes	Parc Garneau	L'événement: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 11 h à 21 h Montage: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 9 h à 11 h Démontage: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 21 h à 22 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ Amazigh	Parc Angrignon - la clairière	L'événement: Samedi 26 août 2017 de 11 h à 17 h Montage: Samedi 26 août 2017 de 7 h à 11 h Démontage: Samedi 26 août 2017 de 17 h à 19 h En cas de pluie : Annulé
Dog fest Montreal	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi et dimanche 26 et 27 août 2017 de 10 h à 18 h Montage: Vendredi 25 août 2017 de 7 h à 18 h Démontage: Lundi 28 août 2017 de 7 h à 18 h En cas de pluie : Maintenu
Épluchette de blé d'inde	Parc Saint-Paul et sur la rue Brisset, entre la rue De Champigny et la rue Le Caron	L'événement: Samedi 2 septembre 2017 de 11 h 30 à 18 h Montage: Samedi 2 septembre 2017 de 9 h à 11 h Démontage: Samedi 2 septembre 2017 de 18 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
Défi Charbonneau	Parc Angrignon - la clairière	L'événement: Samedi 9 septembre 2017 de 10 h à 14 h Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 9

Course familiale famijeunes	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	septembre 2017 de 14 h à 15 h En cas de pluie : Maintenu L'événement: Samedi 9 septembre 2017 de 7 h à 13 h Montage: Vendredi 8 septembre 2017 de 17 h à 22 h Démontage: Samedi 9 septembre 2017 de 13 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu
Festival de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	L'événement: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 20 h 30 Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Samedi 9 septembre 2017 de 20 h 30 à 22 h En cas de pluie : Maintenu
Randonnée de l'espoir	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 10 septembre 2017 de 9 h à 13 h Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 17 h et dimanche 10 septembre de 6 h à 9 h Démontage: Dimanche 10 septembre 2017 de 13 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu
À Saint-Henri on est tricoté serré!	tParc Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: Samedi 16 septembre 2017 de 11 h à 16 h Montage: Samedi 16 septembre 2017 de 7 h à 11 h Démontage: Samedi 16 septembre 2017 de 16 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
Parcours céramique	Stationnement arrière, côté Sud, du Marché Atwater (entrée sur la rue Saint-Ambroise)	L'événement: Samedi le 16 septembre et dimanche le 17 septembre 2017, de 10 h à 17 h le 16 septembre et de 9 h à 17 h le 17 septembre Montage: Vendredi le 15 septembre 2017, de 9h à 17 h? Démontage: Lundi le le 18 septembre 2017, de 9 h à 15 h En cas de pluie : Maintenu

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).
- Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004, article 17)
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39)
- Règlement sur les tarifs (RCA17 22007, article 68) (pour l'année 2017)

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 15:25

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176748002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 22007, article 68) (pour l'année 2017)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Fête des voisins CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
 Marché de proximité Première édition
 Journée hot-dog camp de jour Première édition
 Journée Tremplin Santé Première édition
 OFF-ADOS Première édition
 Cinéma clair de lune Première édition
 BBQ Sekure Merchants Première édition
 Jeux de la rue CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
 NCC Royal Arthur reunion Picnic CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
 Place à la Dame Première édition
 Fête des camps de jour du Sud-Ouest CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics
 Swish Montréal Première édition
 BBQ sound system CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
 BBQ MPC Première édition
 BBQ Vigilant Première édition
 Grande tournée 375e Première édition

BBQ MSC CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics
 Fête de quartier vecsp CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics
 Barefoot in the park CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics
 BBQ capital one Première édition
 Concert Campbell CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics
 Vue de ruelle 375e / Ruelle De Biencourt Première édition
 Vue de ruelle 375e / Ruelle Desnoyers Première édition
 Vue de ruelle 375e / Ruelle Blake Première édition
 Montréal symphonique Première édition
 Fête ASSOM Première édition
 Les trois journées italiennes Première édition
 BBQ Amazigh Première édition
 Dog fest Montreal CA16 22 0358 06-09-2016 Ordonnances - Événements publics
 Épluchette de blé d'inde CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics
 Défi Charbonneau CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics
 Course familiale famijeunes CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics
 Festival de la Petite-Bourgogne CA16 22 0035 12-01-2016 Ordonnances - Événements publics
 Randonnée de l'espoir CA16 22 0070 02-02-2016 Ordonnances - Événements publics
 À Saint-Henri on est tricoté serré! CA16 22 0358 06-09-2016 Ordonnances - Événements publics
 Parcours céramique Première édition

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
Fête des voisins	Divers (Arrondissement Sud-Ouest)	L'événement : Année 2017
Marché de proximité	Parc Jazzmen Parc Oscar-Peterson Parc Bassin du nouveau havre Parc Vinet	Vendredi 7 juillet 2017 Vendredi 14 juillet 2017 Vendredi 21 juillet 2017 Vendredi 28 juillet 2017 Les événements: 16 h à 18 h Montage: 14 h à 16 h Démontage: 18 h à 19 h En cas de pluie : Annulé
Journée hot-dog camp de jour	Parc Ignace-Bourget	L'événement: Jeudi 6 juillet 2017 de 8 h 30 à 15 h Montage: Jeudi 6 juillet 2017 de 8 h 30 à 10 h Démontage: Jeudi 6 juillet 2017 de 15 h à 16 h En cas de pluie : Remis au vendredi 7 juillet 2017
Journée Tremplin Santé	Parc Gadbois	L'événement: Mardi 11 juillet 2017 de 9 h à 16 h Montage: Mardi 11 juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Mardi 11 juillet

OFF-ADOS	Parc Le Ber	2017 de 16 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu L'événement: Mercredi le 12 juillet 2017 de 9h à 19 h Montage: Mercredi le 12 juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Mercredi le 12 juillet 2017 de 19 h à 21 h En cas de pluie : Remis le jeudi 13 juillet 2017 aux mêmes heures
Cinéma clair de lune	Parc Vinet (14 juillet 2017) Parc Oscar-Peterson (4 août 2017)	L'événement: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 18 h à 23 h Montage: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 17 h à 18 h Démontage: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 23 h à 23 h 30 En cas de pluie : Annulé
BBQ Sekure Merchants	Parc de l'Ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi 22 juillet 2017 de 11 h à 18 h Montage: Vendredi 21 juillet 2017 de 7 h à 19 h Démontage: Samedi 22 juillet de 18 h à 21 h En cas de pluie : Remis au 28 et 29 juillet 2017
Jeux de la rue	Parc Oscar-Peterson	L'événement: Samedi 22 juillet 2017 de 9 h à 19 h Montage: Samedi 22 juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Samedi 22 juillet 2017 de 19 h à 20 h En cas de pluie : Remis au dimanche 23 juillet aux mêmes heures
NCC Royal Arthur reunion Picnic	Parc Angrignon - pavillon de l'étang	L'événement: Samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 18 h 30 Montage: Samedi 29 juillet 2017 de 7 h à 10 h Démontage: Samedi 29 juillet 2017 de 18 h 30 à 19 h En cas de pluie : Remis au 30 juillet 2017 aux mêmes heures
Place à la Dame	Parc du Bonheur-d'Occasion	L'événement: Les mercredi 2 et 30 août 2017 de 17 h à 21 h 30 et du 9 au 23 août 2017 de 17 h à 19 h Montage: Les mercredi du 2 au 30 août 2017 de 16 h à 17 h Démontage: Les mercredi 2 et 30 août 2017 de 21 h 30 à 22 h et du 9 au 23 août 2017 de

Fête des camps de jour du Sud-Ouest	Parc Gadbois	19 h à 20 h En cas de pluie : Annulé L'événement: Jeudi le 3 août 2017, de 9 h à 16 h Montage: Jeudi le 3 août 2017, de 8 h à 9 h Démontage: Jeudi le 3 août, de 16 h à 17 h En cas de pluie: Maintenu
Swish Montréal	Parc Oscar-Peterson	L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 18 h 30 Montage: Dimanche 6 août 2017 de 9 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 18 h 30 à 21 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ sound system	Parc Angrignon - pavillon de l'étang	L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 20 h Montage: Dimanche 6 août 2017 de 10 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 20 h à 21 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ MPC	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 17 h Montage: Dimanche 6 août 2017 de 9 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 17 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ Vigilant	Parc Angrignon - Les étangs	L'événement: Vendredi 11 août 2017 de 15 h à 20 h Montage: Vendredi 11 août 2017 de 7 h à 15 h Démontage: Vendredi 11 août 2017 de 20 h à 22 h En cas de pluie : Maintenu
Grande tournée 375e	Square Sir-George-Étienne-Cartier, parc Gédéon-de-Catalogne; La ruelle Paillason Vert sise entre les rues du Square-Sir-George-Étienne-Cartier et Beaudoin (axe Ouest-Est) et les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Ambroise (axe Nord-Sud).	L'événement: Vendredi 11 août 2017 de 17 h à 23 h, samedi 12 août 2017 de 9 h à 23 h et dimanche le 13 août de 9 h à 19 h Montage: Du jeudi 10 août 2017, 7 h, au vendredi 11 août, 17 h Démontage: Du dimanche 13 août 2017, 17 h, au lundi 14 août 2017, 12 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ MSC	Ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi 12 août 2017 de 10 h à 15 h Montage: Samedi 12 août 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 12 août 2017 de 15 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu

Fête de quartier vecsp	Parc Ignace-Bourget	L'événement: Samedi 12 août 2017 de 11 h à 16 h Montage: Samedi 12 août 2017 de 8 h à 11 h Démontage: Samedi 12 août 2017 de 16 h à 18 h En cas de pluie : Annulé
Barefoot in the park	Parc Saint-Gabriel	L'événement: Dimanche 13 août 2017 de 13 h à 17 h Montage: Dimanche 13 août 2017 de 12 h à 13 h Démontage: Dimanche 13 août 2017 de 17 h à 18 h En cas de pluie : Annulé
BBQ capital one	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 13 août 2017 de 11 h à 17 h Montage: Dimanche 13 août 2017 de 8 h à 11 h Démontage: Dimanche 13 août 2017 de 17 h à 20 h En cas de pluie : Maintenu
Concert Campbell	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: Mercredi 16 août 2017 de 19 h à 20 h 30 Montage: Mercredi 16 août 2017 de 11 h à 18 h Démontage: Mercredi 16 août 2017 de 20 h 30 à 22 h En cas de pluie : Annulé
Vue de ruelle 375e / Ruelle Beaulieu	Rue De Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand; Ruelle Beaulieu	L'événement: Jeudi 17 août 2017, de 17 h 30 à 20 h 45 pour la rue De Biencourt et de 20 h 30 à 23 h pour la ruelle Beaulieu Montage: Jeudi le 17 août 2017, de 15 h à 17 h 30 pour la rue De Biencourt et de 18 h à 20 h 30 pour la ruelle Beaulieu Démontage: Jeudi le 17 août 2017, de 20 h 45 à 22 h pour la rue De Biencourt et de 23 h à 23 h 30 pour la ruelle Beaulieu En cas de pluie : Remise le lendemain, vendredi le 18 août 2017, aux mêmes heures
Vue de ruelle 375e / Ruelle Desnoyers	Ruelle Desnoyers	L'événement: Jeudi le 24 août 2017, de 17 h 30 à 22 h 30 Montage: Jeudi le 24 août 2017, de 16 h à 17 h 30 Démontage: Jeudi le 24 août 2017, de 22 h 30 à 23 h 30 En cas de pluie : Maintenu
Vue de ruelle 375e/Vue de ruelle 375e/ Ruelle Blake	Ruelle Blake	L'événement: Vendredi le 25 août 2017, de 17 h 30 à 22 h 30

Montréal symphonique	Parc Angrignon - les étangs	Montage: Vendredi le 25 août 2017, de 16 h à 17 h 30 Démontage: Vendredi le 25 août 2017, de 22 h 30 à 23 h 30 En cas de pluie : Maintenu L'événement: Samedi 19 août 2017 de 21 h à 23 h Montage: Samedi 19 août 2017 de 9 h 30 à 19 h Démontage: Samedi 19 août 2017 de 23 h à 23 h 59 En cas de pluie : Annulé
Fête ASSOM	Parc D'Arcy-McGee	L'événement: Vendredi 18 août 2017 de 17 h à 20 h 30 Montage: Vendredi 18 août 2017 de 15 h à 17 h Démontage: Vendredi 18 août 2017 de 20 h 30 à 21 h 30 En cas de pluie : Annulé
Les trois journées italiennes	Parc Garneau	L'événement: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 11 h à 21 h Montage: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 9 h à 11 h Démontage: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 21 h à 22 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ Amazigh	Parc Angrignon - la clairière	L'événement: Samedi 26 août 2017 de 11 h à 17 h Montage: Samedi 26 août 2017 de 7 h à 11 h Démontage: Samedi 26 août 2017 de 17 h à 19 h En cas de pluie : Annulé
Dog fest Montreal	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi et dimanche 26 et 27 août 2017 de 10 h à 18 h Montage: Vendredi 25 août 2017 de 7 h à 18 h Démontage: Lundi 28 août 2017 de 7 h à 18 h En cas de pluie : Maintenu
Épluchette de blé d'inde	Parc Saint-Paul et sur la rue Brisset, entre la rue De Champigny et la rue Le Caron	L'événement: Samedi 2 septembre 2017 de 11 h 30 à 18 h Montage: Samedi 2 septembre 2017 de 9 h à 11 h Démontage: Samedi 2 septembre 2017 de 18 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
Défi Charbonneau	Parc Angrignon - la clairière	L'événement: Samedi 9 septembre 2017 de 10 h à 14

Course familiale famijeunes	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	h Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 9 septembre 2017 de 14 h à 15 h En cas de pluie : Maintenu
Festival de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	L'événement: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 20 h 30 Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Samedi 9 septembre 2017 de 20 h 30 à 22 h En cas de pluie : Maintenu
Randonnée de l'espoir	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 10 septembre 2017 de 9 h à 13 h Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 17 h et dimanche 10 septembre de 6 h à 9 h Démontage: Dimanche 10 septembre 2017 de 13 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu
À Saint-Henri on est tricoté serré!	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: Samedi 16 septembre 2017 de 11 h à 16 h Montage: Samedi 16 septembre 2017 de 7 h à 11 h Démontage: Samedi 16 septembre 2017 de 16 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
Parcours céramique	Stationnement arrière, côté Sud, du Marché Atwater (entrée sur la rue Saint-Ambroise)	L'événement: Samedi le 16 septembre et dimanche le 17 septembre 2017, de 10 h à 17 h le 16 septembre et de 9 h à 17 h le 17 septembre Montage: Vendredi le 15 septembre 2017, de 9h à 17 h? Démontage: Lundi le le 18 septembre 2017, de 9 h à 15 h En cas de pluie : Maintenu

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin RACETTE
Agent de projet

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-22

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social

**Dossier # : 1177654003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'évènement « Rentrée la Tête Haute »

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'évènement « Rentrée la tête haute » les mardi et mercredi 15-16 août 2017, de 9 h à 15 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:48

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177654003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'évènement « Rentrée la Tête Haute »

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Rentrée la tête haute CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
Rentrée la tête haute	Rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle	L'événement: Mardi et mercredi 15-16 août 2017 de 9 h à 15 h Montage: À partir de 12 h, lundi le 14 août 2017, à 9 h, mardi le 15 août 2017 Démontage: Mercredi 16 août 2017, de 15 h à 19 h

En cas de pluie, l'événement est maintenu.

JUSTIFICATION

La Mission Bon Accueil tient l'événement « Rentrée la tête haute ». L'événement *Rentrée la tête haute* - rue Acorn requérant à titre exceptionnel une bannière sur rue, il a été précisé que cette bannière fera, dans sa longueur, 24 pieds et 8 pouces (7,56 mètres) et, dans sa hauteur, 4 pieds (1,22 mètre). Celle-ci sera fixée solidement par des câbles métalliques à des ancrages prévus à cette fin sur les deux immeubles participants. Le matériel utilisé pour le confection de la bannière sera du vinyle ignifugé et on y retrouvera le logo vert et bleu de la Mission Bon Accueil avec l'inscription *Rentrée La Tête Haute - Merci à nos partenaires! - Mission Bon Accueil*. Un dégagement de six (6) mètres sera maintenu entre la bannière et la rue pour permettre le passage des véhicules. L'organisme a obtenu les autorisations écrites des propriétaires de chacun des deux (2) immeubles où sera installée la bannière. Ces autorisations peuvent être fournies sur demande par l'agent de projets affecté au dossier.

L'organisme Mission Bon Accueil a également contracté, à ses frais, une police d'assurance responsabilité civile accordant pour toute la durée de l'installation de la bannière (incluant la période de montage et de démontage), une protection minimale de trois millions de dollars (3 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville de Montréal est désignée comme coassurée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ramy MIKATI, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David RACETTE
Agents de projets, promotions et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-21

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1176347018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 2669, rue Notre-Dame Ouest

D'édicter une ordonnance afin d'exempter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le propriétaire du bâtiment sis au 2669, rue Notre-Dame Ouest, de l'obligation de fournir une case de stationnement.

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 15:25

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 2669, rue Notre-Dame Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin d'exempter le propriétaire du 2669, rue Notre-Dame Ouest de l'obligation de fournir une case de stationnement exigée en vertu de l'article 576 du Règlement d'urbanisme (01-280) dans le cadre de l'ajout de 3 logements à un bâtiment de 2 logements.

Le Conseil d'arrondissement peut adopter une résolution édictant une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), moyennant un paiement de la compensation financière équivalente au montant prévu dans l'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (OCA 11 22071).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement vers l'arrière du deuxième étage afin qu'il soit implanté sur la totalité du rez-de-chaussée. À l'intérieur, les 2 logements sont transformés pour en créer 3 et 2 nouveaux logements sont ajoutés dans la nouvelle partie. Également, 3 balcons et 2 terrasses sont construits afin de maximiser l'ensoleillement et de permettre de respecter la marge arrière. Le plancher de la nouvelle partie est légèrement rehaussé par rapport au 2^e étage existant.

L'ajout de 3 logements nécessite de fournir une case de stationnement en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280). Le demandeur souhaite être exempté de l'obligation de fournir cette case moyennant le paiement d'une compensation financière.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié, art. 3), les critères suivants doivent être pris en considération :

1. Le caractère exceptionnel de la situation, notamment, les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain:

Compte tenu que le rez-de-chaussée demeure tel quel et que le bâtiment est implanté sur la totalité du lot, il n'est pas réaliste de fournir une case de stationnement à l'extérieur ou

en sous-sol.

2. Les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigées;

Le requérant se verrait obligé de créer une case de stationnement intérieure, ce qui aurait pour conséquence de déroger à l'obligation de continuité commerciale sur la rue Notre-Dame.

3. Les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur.

L'impact du projet est limité puisqu'il ne s'agit que d'une case de stationnement. Également, le métro Lionel-Groulx est situé à moins de 400 m du projet et le secteur est bien desservi par le service d'autobus.

La DAUP recommande un avis favorable au projet,.

La Division mobilité et planification des déplacements recommande un avis favorable au projet, compte tenu que d'exiger une case sur le site obligerait à retirer une case sur rue afin d'aménager l'entrée charretière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'ordonnance OCA11 22071, la somme exigée pour une unité de stationnement faisant l'objet d'une exemption et appartenant à la catégorie C est de 3 500 \$.

Le demandeur devra verser à la Ville la somme de 3 500 \$ en fonds de compensation pour l'unité de stationnement non fournie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 4 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-06-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176347017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 4220, rue Notre-Dame Ouest

D'exempter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le propriétaire du bâtiment sis au 4220, rue Notre-Dame Ouest de l'obligation de fournir 3 cases de stationnement.

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 15:24

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 4220, rue Notre-Dame Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin d'exempter le propriétaire du 4220, rue Notre-Dame Ouest de l'obligation de fournir 3 cases de stationnement exigées en vertu de l'article 576 du Règlement d'urbanisme (01-280) dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment de 8 logement.

Le Conseil d'arrondissement peut adopter une résolution édictant une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), moyennant un paiement de la compensation financière équivalente au montant prévu dans l'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (OCA 11 22071).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet est situé dans le quartier Saint-Henri. Il vise la construction d'un bâtiment de 3 étages et 8 logements, avec rez-de-chaussée commercial (246 m.c.).

En vertu de l'article 576 Règlement d'urbanisme (01-280), le demandeur doit fournir 3 cases de stationnement. Le demandeur souhaite se prévaloir de la possibilité de contribuer à hauteur de 3 500\$ par case au fonds de compensation pour le stationnement afin d'être exempté de les fournir sur site.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié, art. 3), les critères suivants doivent être pris en considération :

1. Le caractère exceptionnel de la situation, notamment, les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain:

Le site est trop petit pour permettre les cases de stationnement à l'extérieur. En raison de la configuration du site, l'accès au stationnement intérieur se ferait par la rue Notre-Dame. Ainsi, la présence de la porte de garage viendrait briser la continuité commerciale de cette artère.

2. Les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigées;

La taille de la rampe d'accès au stationnement ainsi que l'espace requis pour les cases réduirait significativement l'espace disponible pour la fonction commerciale ainsi que pour créer un espace extérieur aménagé.

3. Les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur.

Le site est bien desservi par le transport en commun; la station de métro Place Saint-Henri est située dans un rayon de 200 m du projet, c'est-à-dire à moins de 5 minutes de marche.

Recommandations :

La DAUP recommande un avis favorable au projet.

La Direction mobilité et planification des déplacements recommande un avis favorable au projet puisque l'offre en stationnement sur rue à cet endroit est suffisante pour absorber la demande créée par le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'ordonnance OCA11 22071, la somme exigée pour une unité de stationnement faisant l'objet d'une exemption et appartenant à la catégorie C est de 3 500 \$.

Le demandeur devra verser à la Ville la somme de 10 500 \$ \$ en fonds de compensation pour les 3 unités de stationnement non fournies.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement : 4 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177366007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance – Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 5984-5994, rue Hamilton donnant sur la cour de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (N.D.P.S).

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 5984-5994, rue Hamilton donnant sur la cour de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (N.D.P.S.).

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:44

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177366007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance – Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 5984-5994, rue Hamilton donnant sur la cour de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (N.D.P.S).

CONTENU

CONTEXTE

Un projet pour la réalisation d'une murale a été déposé à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (N.D.P.S), organisme à but non lucratif (OBNL) dans l'objectif de contrer la prolifération de graffitis. Le mur sur lequel sera réalisée la murale est situé sur le mur latéral droit du bâtiment sis au 5984-5994, rue Hamilton. La murale sera visible depuis cette même rue, de la rue Beaulieu et de la cour de l'école N.D.P.S. Puisqu'il s'agit d'un immeuble résidentiel situé dans une zone à usage habitation H1-4, la réalisation de la murale déroge à l'article 3 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), et doit faire l'objet d'une ordonnance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le projet de la murale, situé dans le quartier de Émard-Saint-Paul, est planifié pour être présenté lors de la fête de la rentrée des élèves pendant laquelle seront affichées toutes les oeuvres créées au printemps par les élèves de l'école N.D.P.S. Cet événement, organisé par l'école, se déroulera vers la fin septembre 2017. Le but de cet événement est de faire participer tous les élèves et parents de l'école. La murale sera réalisée par l'organisme "Studio Créatif Ashop" organisme à but non lucratif (OBNL) en collaboration avec le Programme d'Art Mural (PAM) de la ville de Montréal qui vise à embellir l'espace public. L'arrondissement du Sud-Ouest a également soutenu le projet. Les thèmes choisis pour la murale sont le mystère et la nuit. L'idée de base est de démontrer que la connaissance et le savoir donnent la naissance à la richesse de la vie. Le désert aride et le livre qui flotte dessus représentent la connaissance et la capacité du savoir et de l'éducation de s'élever au-delà de ce milieu aride. La vague qui sort du livre représente l'abondance et la vie. Le renard représente l'intelligence et la ruse tandis que le hibou qui repose sur son épaule représente la clairvoyance.

Le mur est la cible de graffitis sauvages depuis plusieurs années. Il est vandalisé

régulièrement ce qui est ne présente pas les meilleures conditions pour l'école et l'environnement des enfants. L'application de la murale est perçue comme une manière efficace et dissuasive d'empêcher la prolifération de ces graffitis.

La peinture qui sera utilisée est la "Belton Premium" spécialement conçue en Allemagne pour les murales artistiques. Il s'agit, selon Ashop, du plus haut grade de qualité en matière d'aérosol au monde.

La murale sera protégée par cette même peinture qui contient des agents protecteurs de rayons UV pouvant assurer la couleur vive pendant au moins 10 ans.

Un enduit anti-graffiti sera appliqué sur la murale. Un montant sera prévu à des fins de réparations et de maintien de cette oeuvre.

Tout vandalisme ou détérioration de la murale sera signalé à l'organisme Ashop qui s'engage à s'occuper de faire les réparations pour une période de 5 ans tel que demandé par le Programme d'art Mural (PAM)

Le bâtiment de 3 étages est résidentiel.

La murale sera peinte sur le mur aveugle revêtu de crépis plat, surface parfaite pour accueillir une murale.

L'organisme "Ashop" a engagé l'artiste Monk-E, présentateur du projet et de la maquette, pour la réalisation de cette oeuvre.

Les images en pièces jointes représentent l'oeuvre qui sera exécutée par l'artiste Monk-E, membre de l'équipe "Ashop"

Une ordonnance doit être édictée selon le Règlement suivant:

Règlement régissant l'art mural RCA11 22011 (articles 3 et 22)

3. Une murale ne peut être réalisée dans une zone à l'intérieur de laquelle seules les catégories d'usages habitation sont autorisées ou sur un immeuble d'intérêt patrimonial tel qu'il est défini au règlement d'urbanisme (01-280).

22. Le conseil peut, par ordonnance, autoriser une murale qui déroge aux normes du présent règlement, aux conditions qu'il prescrit dans cette ordonnance.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP)

Considérant les besoins de contrer la prolifération de graffitis, la DAUP recommande l'adoption d'ordonnances permettant la réalisation de murales à la condition de maintenir les murales en bon état.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 4 juillet 2017: adoption de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme au Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fadila BENHAMOUDA
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-22

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177654001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ordonnance modifiant le lieu de l'événement « Festival Quartiers Danses » pour la terrasse du marché Atwater et ordonnance autorisant la fermeture de la rue Ropery, entre les rues Grand-Trunk et Mullins, dans le cadre de l'événement « Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles »

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Festival Quartiers Danses	Terrasse est du Marché Atwater	L'événement: Samedi 8 juillet 2017 et samedi 26 août 2017 de 12 h à 13 h 15
Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Rue Ropery, entre les rues Grand Trunk et Mullins	L'événement: Samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 22 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);

Et d'abroger les ordonnances OCA17 22 0201, OCA17 22 0203, OCA17 22 0203.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-21 16:39

Signataire : Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1177654001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ordonnance modifiant le lieu de l'événement « Festival Quartiers Danses » pour la terrasse du marché Atwater et ordonnance autorisant la fermeture de la rue Ropery, entre les rues Grand-Trunk et Mullins, dans le cadre de l'événement « Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles »

CONTENU**CONTEXTE**

Les organisateurs de l'événement " Festival Quartier Danses " ont modifié le site de leur événement (terrasse Est du Marché Atwater plutôt que le Parc Madeleine-Parent), abrogeant ainsi leurs demandes de dérogations (ordonnances OCA17 22 0201, OCA17 22 0203, OCA17 22 0203) concernant le bruit, le respect, le civisme et la propreté, puis la paix et l'ordre sur le domaine public.

En outre, les organisateurs de l'événement « Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles » ont demandé la fermeture de la rue Ropery (entre la rue Grand Trunk et la rue Mullins), ajoutant ainsi une demande de dérogation en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David RACETTE
Agent de projets

IDENTIFICATION

Dossier # :1177654001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).
- Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004, article 17)
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Activités plein air Première édition
Repères 2017 Première édition
Marche Papatomik Première édition
Freiner la chute Première édition
Fête nationale russe Première édition
Cyclovia du Sud-Ouest CA16 22 0114 08-03-2016 Ordonnances - Événements publics
Lettres d'amour aux arbres Première édition
La Place du Marché Première édition
Festival Folk CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics
Marché Griffintown CA16 22 0237 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
Fête nationale / L'Auguste Théâtre CA13 22 0196 07-05-2013 Ordonnances - Événements publics
Fête nationale / Chevaliers de Colomb CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics
Fête nationale Hibernia / CADE CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics

Eid Prayer CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics
 Inauguration Oscar-Peterson Première édition
 Balle au mur CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
 Cinéma sous les étoiles CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics
 BBQ annuel de Tyndale St-Georges CA16 22 0207 27-05-2016 Ordonnances - Événements publics
 Concert de musique Jazz Première édition
 Festival de jeux géants CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics
 Festival Quartiers Danses CA14 22 0379 02-09-2014 Ordonnances - Événements publics
 Fête champêtre de la fraternité des policiers CA15 22 0471 01-12-2015 Ordonnances - Événements publics
 Messe extérieure et pique-nique Première édition
 Film noir au Canal CA16 22 0358 06-09-2016 Ordonnances - Événements publics
 Festival familial Lifefest CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
 Vente de débarras / Rue Laprairie CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics
 Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles CA14 22 0321 30-06-2014 Ordonnances - Événements publics
 Musique pour les piscines saison estival 2017 Première édition
 Pacte au Parc Première édition
 Cinéma en plein air Première édition
 Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest CA15 22 0223 02-06-2015 Ordonnances autorisant la vente d'aliments et de produits dérivés de leur sport aux parcs De La Vérendrye, D'Arcy-McGee, Le Ber, Ignace-Bourget, Gadbois, Hibernia, Oscar-Peterson et Vinet lors des parties et des entraînements des organismes sportifs suivants ACES FOOTBALL, ABSOM, ASSOM, ATSOM et Dj Sports, pour la saison régulière 2015

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
Activités plein air	Oscar-Peterson	L'événement : Lundi 12 juin, 10 juillet, 31 juillet 2017 de 16 h 30 à 20 h 30. / Vendredi 16 juin 2017 de 19 h à 20 h / Samedi 8 juillet et 29 juillet de 13 h à 14 h. Montage : Lundi 12 juin, 10 juillet, 31 juillet 2017 de 16 h 00 à 16 h 30. / Vendredi 16 juin 2017 de 18 h 30 à 19 h / Samedi 8 juillet et 29 juillet de 12 h 30 à 13 h. Démontage : Lundi 12 juin, 10 juillet, 31 juillet 2017 de 20 h 30 à 21 h / Vendredi 16 juin 2017 de 20 h à 20 h 30 / Samedi 8 juillet et 29 juillet de 14 h à 14 h 30. En cas de pluie : Remis le mercredi 14 juin, mercredi 12

Repères 2017	Place des Aiguilleurs (promenade Smith)	juillet, samedi 15 juillet, mercredi 2 août et samedi 5 août 2017. L'événement: Du jeudi 15 au dimanche 25 juin 2017 de 12 h à 19 h / jour Montage: Du mercredi 7 au mercredi 14 juin 2017 de 8 h à 20 h / jour Démontage: Du lundi 26 au mardi 27 juin 2017 de 8 h à 20 h / jour En cas de pluie : Maintenu
Marche Papatomik	Parc Angrignon - site La plaine	L'événement: Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 15 h 30 Montage: Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 10 juin 2017 de 15 h 30 à 16 h 30 En cas de pluie : Remis aux mêmes heure le dimanche 11 juin 2017
Freiner la chute	Espace public adjacent au métro Lionel-Groulx	L'événement: Samedi 10 juin 2017 de 10 h 30 à 16 h Montage: Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 10 h 30 Démontage: Samedi 10 juin 2017 de 16 h à 17 h En cas de pluie : Remis au même heure le samedi 17 juin 2017
Fête nationale russe	Angrignon - site la clairière	L'événement: Dimanche 11 juin 2017 de 10 h à 20 h Montage: Dimanche 11 juin 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Dimanche 11 juin 2017 de 20 h à 21 h En cas de pluie : Maintenu
Cyclovia du Sud-Ouest	Boulevard Monk, entre la rue Saint-Patrick et la rue Raudot ; Rue Raudot, entre le boulevard Monk et la rue Jogues ; Rue Jogues, entre la rue Raudot et le boulevard des Trinitaires ; Parc Garneau ; Rue De Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand	L'événement: Dimanche le 11 juin 2017 de 12 h à 16 h ; Dimanche le 9 juillet de 2017 de 12 h à 16 h ; Dimanche 10 août 2017 de 12 h à 16 h ; Dimanche 1er octobre 2017 de 12 h à 16 h Montage de 9 h à 12 h Démontage de 16 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu
Lettres d'amour aux arbres	Square Sir-George-Étienne- Cartier Parc Marguerite-Bourgeoys Parc des Meubliers	Lundi 12 juin au dimanche 27 août 2017

La Place du Marché	Parc Ste-Cunégonde Parc Garneau	L'événement: Tous les jeudis aux dimanches, du jeudi 15 juin 2017 au vendredi 8 septembre 2017 En cas de pluie: Annulé
	Terrasse du Marché Atwater et le placottoir sur la rue Saint- Ambroise	
Festival Folk	Parc de l'ancienne-cour-de- trriage	Événement : Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 juin 2017 de 11 h à 23 h Montage : Jeudi 15 juin 2017 de 8 h à 22 h Démontage : Lundi 19 juin 2017 de 7 h à 12 h En cas de pluie: Maintenu
Marché Griffintown	Parc du Bassin à Gravier	L'événement: Tous les dimanches, du 18 juin au 24 septembre 2017 de 9 h 30 à 13 h 30 Montage: Les dimanches, du 18 juin au 24 septembre 2017 de 8 h à 9 h 30 Démontage: Les dimanches, du 18 juin au 24 septembre 2017 de 13 h 30 à 15 h En cas de pluie: Maintenu
Fête nationale / L'Auguste Théâtre	Stationnement arrière du Marché Atwater et sur la rue Greene, entre la rue Saint- Ambroise et l'avenue Atwater	L'événement: Du vendredi 23 juin 2017 de 14 h au samedi 24 juin 2017 à 1 h Montage: Jeudi 22 juin 2017 de 20 h au vendredi 23 juin 2017 à 14 h Démontage: Samedi 24 juin 2017 de 1 h à 6 h En cas de pluie : Maintenu
Fête nationale / Chevaliers de Colomb	Sur la rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	L'événement: Samedi le 24 juin 2017 de 13 h à 23 h Montage: Samedi le 24 juin 2017 de 6 h à 13 h Démontage: Samedi le 24 juin 2017 de 23 h à 24 h En cas de pluie : Maintenu
Fête nationale Hibernia / CADE	Carré d'Hibernia et parc Saint- Gabriel	L'événement: Samedi le 24 juin 2017 de 10 h à 22 h Montage: Samedi le 24 juin 2017 de 8 h à 10 h Démontage: Samedi le 24 juin 2017 de 22 h à 0 h En cas de pluie : Maintenu
Eid Prayer	Parc Vinet	L'événement: Dimanche le 25 juin 2017 de 8 h à 12 h Montage: Dimanche le 25 juin 2017 de 6 h à 8 h Démontage: Dimanche le 25 juin 2017 de 12 h à 13 h En cas de pluie : Remis le

Inauguration Oscar-Peterson	Parc Oscar-Peterson	<p>lundi 26 juin 2017, aux mêmes heures</p> <p>L'événement: Mardi le 27 juin 2017 de 17 h à 20 h Montage: Mardi le 27 juin 2017 de 14 h à 17 h Démontage: Mardi le 27 juin 2017 de 20 h à 21 h En cas de pluie: Maintenu</p>
Balle au mur	Parc Le Ber	<p>L'événement: Samedi 1er juillet 2017 de 9 h à 21 h Montage: Samedi 1er juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Samedi 1er juillet 2017 de 21 h à 21 h 30 En cas de pluie : Remis au dimanche 2 juillet 2017</p>
Cinéma sous les étoiles	Parc Saint-Gabriel	<p>L'événement: Mardi 4, 11, 18, 25 juillet et 1, 8, 15 août 2017 de 20 h à 23 h Montage: Mardi 4, 11, 18, 25 juillet et 1, 8, 15 août 2017 de 18 h 30 à 20 h Démontage: Mardi 4, 11, 18, 25 juillet et 1, 8, 15 août 2017 de 23 h à 00 h En cas de pluie : Annulé</p>
BBQ annuel de Tyndale St-Georges	Parc Jessie-Maxwell-Smith et sur la rue Carré Richmond Ouest, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Richmond	<p>L'événement: Vendredi le 7 juillet 2017 de 15 h à 19 h Montage: Vendredi le 7 juillet 2017 de 8 h à 15 h Démontage: Vendredi le 7 juillet de 19 h à 20 h En cas de pluie : Maintenu</p>
Concert de musique Jazz	Square Sir-George-Étienne-Cartier	<p>L'événement: Les vendredi du 7 juillet au 4 août 2017 de 19 h à 20 h 30 Montage: Les vendredi du 7 juillet au 4 août 2017 de 15 h à 19 h Démontage: Les vendredi du 7 juillet au 4 août 2017 de 20 h 30 à 22 h En cas de pluie : Annulé</p>
Festival de jeux géants	Terrasse Est du Marché Atwater	<p>L'événement: Samedi le 8 juillet, de 11 h à 19 h et dimanche le 9 juillet 2017 de 11 h à 17 h Montage: Samedi le 8 juillet et dimanche le 9 juillet 2017 de 8 h à 11 h Démontage: Samedi le 8 juillet 2017 de 19 h à 21 h et dimanche le 9 juillet 2017, de</p>

Festival Quartiers Danses	Parc Madeleine-Parent	17 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu L'événement: Samedi 8 juillet 2017 et samedi 26 août 2017 de 12 h à 13 h 15 Montage: Samedi 8 juillet 2017 et samedi 26 août 2017 de 10 h à 12 h Démontage: Samedi 8 juillet 2017 et samedi 26 août 2017 de 13 h 15 à 14 h En cas de pluie : Annulé
Fête champêtre de la fraternité des policiers	Parc Angrignon (site La clairière)	L'événement: Samedi 8 juillet 2017 de 9 h 30 à 16 h 30 Montage: Vendredi 7 juillet 2017 de 12 h à 20 h Démontage: Samedi 8 juillet 2017 de 16 h 30 à 19 h En cas de pluie : Maintenu
Messe extérieure et pique-nique	Parc Angrignon (site du pavillon de l'étang)	L'événement: Dimanche 9 juillet 2017 de 11 h À 17 h Montage: Dimanche 9 juillet 2017 de 9 h À 11 h Démontage: Dimanche 9 juillet 2017 de 17 h À 18 h 30 En cas de pluie : Annulé
Film noir au Canal	Square Saint-Patrick	L'événement: Dimanche 9, 16, 23, 30 juillet 6, 13 août 2017 de 20 h à 23 h Montage: Dimanche 9, 16, 23, 30 juillet 6, 13 août 2017 de 18 h à 20 h Démontage: Dimanche 9, 16, 23, 30 juillet 6, 13 août 2017 de 19 h à 23 h à 00h En cas de pluie : Reporté au lundi
Festival familial Lifefest	Parc Vinet	L'événement: Samedi le 15 juillet 2017 de 12 h à 17 h Montage: Samedi le 15 juillet 2017 de 10 h à 12 h Démontage: Samedi le 15 juillet 2017 de 17 h à 18 h En cas de pluie: Maintenu
Vente de débarras / Rue Laprairie	Sur la rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	L'événement: Samedi 29 juillet et samedi 30 septembre 2017 de 9 h à 18 h Montage: Samedi 29 juillet et samedi 30 septembre 2017 de 6 h à 9 h Démontage: Samedi 29 juillet et samedi 30 septembre 2017 de 18 h à 19 h En cas de pluie : Remis au lendemain dimanche 30 juillet

Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Carré d'Hibernia, parc Saint-Gabriel et parade avec fanfare selon le trajet suivant: <ul style="list-style-type: none"> · Départ rue Roperly (Carré d'Hibernia) en direction Ouest, vers la rue Charlevoix ; · Virage vers le Sud sur la rue Charlevoix en direction de la rue Knox ; · Virage vers l'Est sur la rue Knox en direction de la rue Charon ; · Virage vers le Sud-Est sur la rue Charon en direction de la rue Wellington ; · Virage vers l'Est sur la rue Wellington en direction de la rue de la Sucrierie ; · Virage vers le Nord sur la rue de la Sucrierie en direction de la rue Grand Trunk ; · Virage vers l'Ouest sur la rue Grand Trunk en direction de la rue Roperly; · Arrêt final de la fanfare au Carré d'Hibernia. 	2017 et/ou au dimanche 1er octobre 2017 L'événement: Samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 22 h Montage: Samedi 29 juillet 2017 de 8 h à 10 h Démontage: Samedi 29 juillet 2017 de 22 h à 00 h En cas de pluie : Maintenu
Musique pour les piscines saison estivale 2017	Piscine Ignace-Bourget et piscine Cartier	du samedi 24 juin au lundi 28 août 2017 de 10 h 30 à 20 h
Pacte au Parc	Parc Campbell-Ouest et parc Ignace-Bourget	Les lundi au vendredi du lundi 26 juin 2017 au vendredi 25 août 2017 de 16 h à 23 h
Cinéma en plein air	Parc Saint-Jean-de-Matha Parc Campbell-Ouest	Vendredi 21 juillet et 25 août 2017 de 17 h à 23 h Vendredi 1er septembre 2017 de 9 h à 23 h Vendredi 28 juillet, 4 août, 11 août, 18 août 2017 de 17 h à 23 h
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parcs Le Ber et De La Vérendrye Parcs Gadbois, Le Ber, Vinet, D'Argenson, Ignace-Bourget et carré d'Hibernia	Du mercredi 7 juin au dimanche 19 novembre 2017, lors des joutes et entraînements de Aces Football Du mercredi 7 juin au jeudi 31 août 2017, lors des joutes et

	Parcs D'Arcy-McGee, Ignace-Bourget et De La Vérendrye	entraînements de l'Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal (ABSOM)
	Parc De La Vérendrye	Du mercredi 7 juin au jeudi 31 août 2017, lors des joutes et entraînements de l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal (ASSOM)
	Parc Oscar-Peterson	Du mercredi 7 juin au dimanche 1er octobre 2017, lors des joutes et entraînements de l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal (ATSOM)
		Du mercredi 7 juin au dimanche 27 août 2017, lors des joutes et entraînements de D.J. sports club inc.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David RACETTE
Agents de projets, promotions et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1174824013

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 479, rue de la Congrégation

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Matthieu Schleiss, architecte, déposés et estampillés en date du 8 juin 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 479, rue de la Congrégation.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-21 16:41

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174824013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 479, rue de la Congrégation

CONTENU

CONTEXTE

La demande de permis # 3001290086 a été déposée le 20 mars 2017 à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) pour un projet de transformation d'un bâtiment résidentiel de 2 logements situés au 479, rue de la Congrégation, sur le lot 1 380 710. Construit aux environs de 1875, ce duplex avec escalier intérieur est compris dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante, désigné au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Bien que conformes à la réglementation de zonage en vigueur, ces travaux doivent néanmoins être approuvés conformément au Règlement sur les PIIA (RCA07 22019), selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2, et en rapport à l'unité de paysage 2.10a – Rue de la Congrégation.

Incluse dans l'aire de paysage "Pointe St-Charles", cette unité de paysage est comprise entre la rue de Sébastopol et les voies ferrées au nord et à l'ouest, la rue Le Ber à l'est et la rue Sainte-Madeleine et ses parcelles attenantes au sud. Elle inclut également les parcelles situées de part et d'autre de la rue Bourgeois et celles au sud de la rue de la Congrégation, entre la rue Wellington et les voies ferrées.

Le type architectural principal de cette unité de paysage est le duplex avec escalier intérieur. Les types secondaires comprennent le duplex à 3 étages et la maison villageoise à toit en mansarde ou fausse mansarde.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet est soumis aux paramètres de zonage suivants :

- Catégories d'usages : H.1-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 mètres;
- Le taux d'occupation : 35 % à maximum 50 %.

Les travaux qui sont soumis à l'approbation en vertu de Règlement sur les PIIA font partie du projet de réaménagement des 2 logements du bâtiment. Ces travaux se décrivent comme suit:

- 1- Agrandissement du bâtiment à l'arrière : cet agrandissement de 25m2 permet, pour

chaque logement, l'aménagement d'un espace ouvert comportant la cuisine, le salon et le coin repas. Un escalier extérieur d'issue est aménagé au niveau du 2e étage, il permet d'accéder à la cour arrière.

2- Agrandissement du bâtiment en hauteur : cette mezzanine est construite dans les limites de la hauteur en mètre prescrite avec une marge de recul de 4,10 m par rapport à la façade. Cette marge de recul permet l'aménagement d'une terrasse en bois surmontée d'une pergola légère en tubes d'acier. Le projet inclut aussi la restauration et la mise en valeur de la corniche du bâtiment actuellement recouverte de tôle métallique. Hormis le remplacement des fenêtres et des portes dans les mêmes ouvertures, aucune modification n'est prévue sur la façade existante.

Parement et composantes des murs extérieurs:

- Acier corrugué de la compagnie Vicwest de couleur "Zinc quartz" sur la mezzanine ainsi que sur le mur arrière;
- Aluminium prépeint de couleur noire pour les portes et fenêtres;
- Corniche restaurée et peinte "noir de mars" et "gris taupe" de Benjamin Moore ou équivalent;
- Métaux ouvrés (pergola et garde-corps) peints "gris taupe" de Benjamin Moore ou équivalent;
- Solin en aluminium prépeint de Gentek couleur "vague de minuit" (#509).

JUSTIFICATION

La DAUP a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mai 2017.

Approbation PIIA - CCU du 30 mai 2017 :

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) :

Considérant :

- Les caractéristiques de l'unité de paysage 2.10 a - Rue de La Congrégation et le milieu d'insertion du projet;
- Le retrait de l'agrandissement par rapport à la rue;
- Que le projet ne porte pas atteinte à l'intégrité architecturale du bâtiment;
- La mise en valeur de la corniche du bâtiment;

Lors de la présentation au CCU du 30 mai 2017, la DAUP a recommandé un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 479, rue de la Congrégation, à la condition de prévoir, sur les murs latéraux de la mezzanine, de la brique similaire à celle de la façade.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis une recommandation favorable au projet, allant dans le sens de la recommandation de la DAUP.

Suite aux recommandations de la DAUP et du CCU, de nouveaux plans ont été transmis par l'architecte du projet le 8 juin 2017 et sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1174824014

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 5056, chemin de la Côte-Saint-Paul

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Robert Constantin, architecte, déposés et estampillés en date du 19 juin 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 5056, chemin de la Côte-Saint-Paul.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-21 16:41

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174824014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 5056, chemin de la Côte-Saint-Paul

CONTENU

CONTEXTE

La demande de permis #3001290182 a été déposée le 15 mars 2017, à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 1 574 403, correspondant au 5056, chemin de la Côte-Saint-Paul.

Cette demande doit être approuvée conformément au Règlement sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) tel qu'exigé par l'article 3 du Règlement RCA07 22019 de l'arrondissement du Sud-Ouest, et doit être évaluée selon les objectifs et critères de l'annexe B1, ainsi que ceux de l'unité de paysage 4.16 – Chemin de la Côte St.Paul. Incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, cette unité de paysage est de forme irrégulière. Elle est approximativement délimitée par la rue Saint-Rémi au nord-est, par la rue Saint-Ambroise au sud-est, par l'échangeur Turcot au sud-ouest et par la rue Turcot, les voies ferrées et la rue Notre-Dame-Ouest au nord-ouest.

C'est en 1910 que le lotissement de cette unité de paysage est effectué. Dans les années 1960, la construction de l'échangeur Turcot et de l'autoroute 15 amène une grande restructuration de la portion ouest de l'unité de paysage, notamment par la démolition des bâtiments présents à l'ouest de l'avenue de Carillon.

Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont représentés par le duplex avec escalier intérieur, le duplex avec escalier extérieur, le triplex avec escalier intérieur et le triplex avec escalier extérieur. Le multiplex, la conciergerie, l'immeuble d'appartements, l'immeuble à vocation mixte et l'immeuble à vocation institutionnelle constituent quant à eux les typologies secondaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.2-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12,5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 0%, maximum 65 %.

Il s'agit du projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 6 logements comportant 3

étages et un sous-sol. Les 3 logements donnant sur la rue sont desservis par un escalier extérieur tandis que les 3 logements situés à l'arrière le sont par un second escalier extérieur. Un 3e escalier commun donnant sur la ruelle est aménagé au centre du bâtiment. Le RDC du bâtiment est surélevé d'environ 0,80 m par rapport au niveau de la rue et comporte les espaces de jour de 2 logements dont les chambres sont aménagées au sous-sol.

Le 2e et 3e étage comportent chacun 2 logements accessibles par les escaliers extérieurs et par l'escalier commun.

Les composantes extérieures sont les suivantes :

- Brique d'argile rouge "Taupe Matt" de Forterra de format modulaire métrique en façade et sur le mur latéral;
- Cadres, portes et fenêtres en aluminium prépeint noir;
- Garde-corps en aluminium prépeint noir;
- Panneaux en acier prépeint noir sur le mur arrière.

JUSTIFICATION

La DAUP a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2017.

Approbation PIIA - CCU du 13 juin 2017 :

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) :

Considérant :

- le contexte urbain et le milieu d'insertion du nouveau bâtiment;
- les critères d'évaluation des projets contenus dans le Règlement sur les PIIA;
- que le projet s'inspire d'une typologie dominante de l'unité de paysage et de la rue;

Lors de la présentation au CCU du 13 juin 2017, la DAUP a recommandé un avis favorable au projet de construction du bâtiment situé au 5056, chemin de la Côte-Saint-Paul, à la condition de remplacer la marquise du 3e étage par un balcon et la fenêtre par une porte.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis une recommandation favorable au projet, allant dans le sens de la recommandation de la DAUP, en y ajoutant les conditions suivantes :

- Prévoir une assise au bâtiment;
- Remplacer le revêtement métallique noir à l'arrière par un revêtement de couleur plus claire;
- Prévoir des linteaux aux fenêtres et aux portes de balcons sur les 2 façades .

Suite aux recommandations de la DAUP et du CCU, de nouveaux plans ont été transmis par l'architecte du projet le 19 juin 2017 et sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1173459007

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2425, rue du Centre

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 14 juin 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis numéro 3001290112 permettant la transformation du bâtiment situé au 2425, rue du Centre.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 10:47

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173459007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2425, rue du Centre

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 15 mars 2017, pour l'agrandissement d'un bâtiment existant. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et B4 - Transformations et remplacements spécifiques et en rapport à l'unité de paysage 2.1, Rue du Centre. L'unité de paysage Rue du Centre, incluse dans l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles, comprend les parcelles adjacentes à la rue du Centre, entre les rues Charlevoix et Wellington, et les parcelles adjacentes à la rue Charlevoix, entre les rues Grand Trunk et Augustin-Cantin.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- Les catégories d'usage : C.2B, C.4B:45-49, H;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 70 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à agrandir le bâtiment existant sur la partie de lot non construit actuellement en ajoutant 12 logements. Le projet inclue les modifications suivantes sur le bâtiment existant: la démolition des annexes d'un étage situés à l'arrière, la démolition et la reconstruction de l'escalier arrière servant d'issue pour les logements aux étages, l'agrandissement des vitrines commerciales donnant sur la rue du Centre, la démolition partielle du rez-de-chaussée et du mur latéral afin d'aménager une nouvelle allée piétonne et une nouvelle allée véhiculaire pour accéder à l'arrière du bâtiment et aux stationnements. Le nouveau volume de 3 étages comprend un commerce au rez-de-chaussée et des logements aux étages. L'accès aux logements et au commerce, en retrait de la façade, est signalé notamment par le revêtement d'acier de couleur gris métallique de format pyramide . Les autres matériaux proposés sont la brique Louisiana de Forterra et la brique Outremont aussi de Forterra pour les pilastres du rez-de-chaussée. Les 2 logements du rez-

de-chaussée sont aménagés sur 2 niveaux et comprennent 3 chambres. Certains des logements du 2e étage sont aussi aménagés sur 2 niveaux.

JUSTIFICATION

Analyse

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un projet d'agrandissement étant de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Évaluation et recommandation de la DAUP

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
 - le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage ;
 - que l'intervention proposée respecte les caractéristiques architecturales du bâtiment;
- lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2017, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Lors de cette même séance, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a aussi émis un avis favorable au projet à la condition que les éléments verticaux en acier dans les ouvertures soient faits de brique de même type que les pilastres du rez-de-chaussée.

Le 14 juin 2017, la DAUP a reçu des plans modifiés qui respectaient cette condition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 4 juillet 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-22

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

**Dossier # : 1176860002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation des emplacements réservés au stationnement de véhicules électriques en recharge

De désigner deux emplacements réservés au stationnement de véhicules électriques en recharge à chacun des endroits suivants :

- rue Mazarin, près de la rue Jolicoeur;
- rue Angers, près de la rue Galt;
- rue De Courcelle, près de la rue Saint-Ambroise;
- rue Vinet près de la Notre-Dame Ouest;
- rue Ash, près de la rue Le Ber;
- rue Allard, près de la rue Hamilton;
- rue Grand-Trunk, près de la rue Charlevoix;
- rue du Centre, près de la rue Montmorency;
- rue Des Trinitaires, près de la rue Lamont;
- rue Saint-Jacques, près de la rue Lenoir;
- place Saint-Henri, près de la rue Notre-Dame Ouest;
- avenue Greene près de la rue Notre-Dame Ouest;
- rue Laurendeau, près de la rue De Maricourt;
- avenue Lionel-Groulx, près de la rue Des Seigneurs;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176860002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation des emplacements réservés au stationnement de véhicules électriques en recharge

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaite implanter 1 000 points de recharge pour les véhicules électriques sur rue, d'ici 2020. Ce réseau de bornes de recharges poursuit également l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises offrant un service de véhicule en libre-service à convertir leur flotte de véhicules à l'électricité.

En 2016, l'arrondissement du Sud-Ouest fût concerné par la première phase de déploiement du réseau de bornes de recharge. Ainsi, 7 emplacements comprenant 2 espaces de stationnement dédiés aux véhicules électriques afin d'en permettre la recharge ont été implantés sur le domaine public.

En 2017, le déploiement du réseau se poursuit et le présent sommaire vise donc à désigner 14 nouveaux emplacements réservés aux véhicules électriques en recharge en vertu du paragraphe 8° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0154 - 20 février 2017 - Approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans (1170335001)

CM17 0153 - 20 février 2017 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 698 125 \$, taxes incluses. (1170414001)

CA16 22 0499 - 6 décembre 2016 - Désignation des emplacements réservés au stationnement de véhicules électriques en recharge (1166860004)

CM16 1273 - 21 novembre 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. (1160160004);

CM16 1249 - 21 novembre 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré

à Hydro-Québec, pour le raccordement de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 262 410,31 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif. (1167231044);

CA16 22 0429 - 1er novembre 2016 - Adoption du règlement RCA16 22008 - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. (1166860003);

CM16 0805 - 21 juin 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », afin que le conseil de la ville reprenne sa compétence à l'égard du stationnement sur le réseau de voirie artérielle des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi que des activités d'entretien en lien avec les bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'exception de celles liées à la signalisation et au marquage de la chaussée. (1150335003);

CM16 0759 - 21 juin 2016 - Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses. (1163253002);

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses. (1123455002).

DESCRIPTION

La localisation des bornes de recharge identifiées en pièce jointe a été déterminée conjointement par la Direction des travaux publics et la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal, et de concert avec Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Les critères de sélection des sites sont basés essentiellement sur la présence de générateurs de déplacement tels que la concentration d'établissements commerciaux et institutionnels, les pôles d'emplois ou la tenue d'activités culturelles et sportives. Ces éléments militent donc pour une desserte en bornes de recharge à proximité de ces emplacements. Par ailleurs, les principaux critères techniques sont la présence d'une alimentation électrique à proximité ainsi qu'une largeur de trottoir d'au moins 2.8m. Pour ces raisons, certains emplacements ne sont pas retenus suite aux vérifications techniques. Pour les emplacements situés à proximité d'un parc, une analyse est effectuée afin de privilégier lorsque possible les zones où le stationnement est interdit afin de permettre seulement aux véhicules en recharge de s'y stationner.

Chacun des sites comprend une borne de recharge et deux cases de stationnements. Les espaces de stationnement avec borne de recharge seront réservés uniquement aux véhicules électriques. Ces véhicules électriques devront toutefois être branchés à une borne de recharge afin de bénéficier de l'espace de stationnement réservé.

Pour l'année 2017, les 14 emplacements retenus sont les suivants :

- Rue Mazarin, près de la rue Jolicoeur
- Rue Angers, près de la rue Galt
- Rue De Courcelle, près de la rue Saint-Ambroise
- Rue Vinet près de la Notre-Dame Ouest,
- Rue Ash, près de la rue Le Ber
- Rue Allard, près de la rue Hamilton
- Rue Grand-Trunk, près de la rue Charlevoix
- Rue du Centre, près de la rue Montmorency
- Rue Des Trinitaires, près de la rue Lamont
- Rue Saint-Jacques, près de la rue Lenoir
- Place Saint-Henri, près de la rue Notre-Dame Ouest
- Avenue Greene près de la rue Notre-Dame Ouest
- Rue Laurendeau, près de la rue De Maricourt
- Avenue Lionel-Groulx, près de la rue Des Seigneurs

Avec l'ajout de ces 14 emplacements, le total sera porté à 21 pour l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest. En raison des travaux d'infrastructures prévus sur de nombreuses rues dans le secteur de Griffintown, les emplacements seront désignés en 2018 en coordination avec la planification du calendrier de réalisation des travaux. L'Arrondissement du Sud-Ouest sera également sollicité afin d'identifier d'autres emplacements sur l'ensemble de son territoire pour l'année 2018.

JUSTIFICATION

L'implantation des bornes de recharge électrique s'inscrit dans les objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020). Le plan d'action de l'administration municipale vise spécifiquement l'électrification des transports :

Action 2 - Électrifier et optimiser les transports montréalais

- *Planter 1000 bornes de recharge électrique sur rue sur l'ensemble du territoire de la ville*

Les orientations de la stratégie d'électrification 2016-2020 de la Ville de Montréal ainsi que les actions de la Politique du stationnement adoptée en juin 2016 convergent vers des mesures communes de mobilité durable comprenant l'électrification des transports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des contrats concernant l'implantation de bornes de recharge est financé par le règlement d'emprunt 16-075 pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes

de recharge pour véhicules électriques. Ces dépenses seront entièrement assumées par les services centraux de la Ville de Montréal. Le coût inclut l'achat de la borne ainsi que le service de télécommunication et la garantie qui s'y rattache. Le marquage et la signalisation des espaces de stationnement seront effectués en coordination avec l'Arrondissement. Ces investissements sont prévus dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Ville de Montréal et continueront donc à être financés par les Services centraux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'électrification des transports contribuera à la lutte aux changements climatiques en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ervin KOJIC, Service des infrastructures_voirie et transports
Caroline LEDOUX, Le Sud-Ouest
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest
Rachid REKOUANE, Service des infrastructures_voirie et transports
Gilles DUFORT, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-24

Mathieu DELAGE
Conseiller en aménagement

Ramy MIKATI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177365005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Installation d'une zone de stationnement limité à 15 minutes sur le boulevard Monk, entre les rues Jacques-Hertel et De Biencourt, devant le numéro civique 5940

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement limité à 15 minutes, sur le côté est du boulevard Monk, à 8 mètres au nord de la rue De Biencourt, d'une longueur de 18 mètres;
Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-20 16:35

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177365005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Installation d'une zone de stationnement limité à 15 minutes sur le boulevard Monk, entre les rues Jacques-Hertel et De Biencourt, devant le numéro civique 5940

CONTENU

CONTEXTE

Nous devons modifier la réglementation afin d'implanter une zone de stationnement limité à 15 minutes sur le boulevard Monk, entre les rues Jacques-Hertel et De Biencourt. L'accès principal à la Popote Maison, un service de plats cuisinés par l'organisme ACHIM (Alternatives Communautaires d'Habitation et d'Intervention de Milieu), se trouve sur la rue De Biencourt. Depuis le nouvel aménagement de la rue De Biencourt, l'arrêt est interdit sur cette rue. par conséquent, une zone de stationnement de courte durée est requise sur le boulevard Monk.

Trois espaces tarifés (SQ169, SQ170 et SQ171) sont actuellement situés sur le boulevard Monk, à l'endroit où la zone de stationnement limité à 15 minutes est projetée. Ces trois espaces tarifés demeureraient en place, mais seraient modifiés pour être en opération hors des heures d'ouverture de la Popote Maison (de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Installation de panneaux de signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur une distance de 18 mètres, du côté est du boulevard Monk. Modification de la programmation des heures tarifées des espaces SQ169, SQ170 et SQ171 afin de permettre l'implantation de la zone de stationnement limité à 15 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées à la réglementation de stationnement sur le boulevard Monk assureront un acheminement rapide et sécuritaire des visiteurs de la Popote Maison.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux effectués par l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie et par Stationnement Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de revenu en raison de la modification de la programmation des heures tarifées des espaces SQ169, SQ170 et SQ171.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

Des panonceaux de nouvelle signalisation seront installés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation et transmission d'un ordre de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

Avis à Stationnement Montréal.

Avis à la direction de ACHIM (Alternatives Communautaires d'Habitation et d'Intervention de Milieu).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne GIRARD-RHEAULT
Agent(e) technique en circulation
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Ramy MIKATI
Chef de division

Le : 2017-06-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177553003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de la dénomination sociale « Société de développement commercial du Quartier du Canal » pour « Société de développement commercial Les Quartiers du Canal ».

D'approuver la modification de la dénomination sociale « Société de développement commercial du Quartier du Canal » pour « Société de développement commercial Les Quartiers du Canal ».

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-29 08:29

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177553003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de la dénomination sociale « Société de développement commercial du Quartier du Canal » pour « Société de développement commercial Les Quartiers du Canal ».

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société de développement commercial (SDC) du Quartier du Canal tenue le 5 juin 2017, il fût adopté à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée, la résolution modifiant la dénomination sociale de la SDC. En raison de l'article 458 de la Loi sur les cités et villes le conseil d'arrondissement doit approuver la modification de la dénomination sociale de la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 septembre 2014. Résolution: CA14 22 0378. Adoption - Règlement définissant les limites de la zone commerciale intitulée "Quartier du Canal" aux fins de la constitution d'une société de développement commercial (dossier 1146332008).

30 juin 2014. Résolution: CA14 22 0310. Requête en constitution de la Société de développement commercial "Quartier du Canal" et tenue d'un registre selon la Loi sur les cités et villes Chapitre C-19, article 458 (dossier 1146332009).

7 octobre 2014. Résolution: CA14 22 0436. Approbation du Règlement de régie interne de la Société de développement commercial du Quartier du Canal (dossier 1146332013).

DESCRIPTION

Après deux années d'existence, la Société de développement commercial Le Quartier du Canal a décidé de changer son image de marque afin de nuancer les trois quartiers distincts présents sur son territoire, soit Saint-Henri, La Petite-Bourgogne et Griffintown. En plus, trois comités de quartier ont été mis sur pied pour apporter un encadrement plus adapté à chaque quartier. Pour cette raison, le conseil d'administration de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal, anciennement appelée « Société de développement commercial du Quartier du Canal », a décidé de mettre au pluriel le mot « Quartier » pour devenir « Quartiers ».

JUSTIFICATION

La nouvelle dénomination est plus représentative de la composition du territoire qui constitue la SDC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SDC assurera la communication de ce changement auprès de ses membres. L'arrondissement diffusera l'information via ses pages Web et Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeffrey KIRTON
commissaire adjoint(e) - développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-06-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177605002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Versement à des fins de parc, retrait du domaine public à des fins de rue et demande au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c-11.4), la prise en charge par l'arrondissement du Sud-Ouest des travaux de fermeture de rue de la partie sud-est du lot 1 382 644, soit la rue Roperie entre les rues Grand Trunk et Mullins

D'autoriser le versement de la partie sud-est du lot 1 382 644 dans le domaine public de la Ville à des fins de parc et de la retirer du domaine public à des fins de rue;
D'offrir au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c-11.4), la prise en charge par l'arrondissement du Sud-Ouest des travaux de fermeture de rue de la partie sud-est du lot 1 382 644 qui deviendra parc.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-06-30 10:16

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177605002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Versement à des fins de parc, retrait du domaine public à des fins de rue et demande au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c-11.4), la prise en charge par l'arrondissement du Sud-Ouest des travaux de fermeture de rue de la partie sud-est du lot 1 382 644, soit la rue Roperie entre les rues Grand Trunk et Mullins

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite fermer le tronçon de la rue Roperie compris entre les rues Grand Trunk et Mullins à la circulation automobile, enlever son aménagement de rue pour le transformer en parc afin de relier le carré d'Hibernia au parc Saint-Gabriel et y construire sur une partie un nouveau pavillon des aînés.
 Afin de procéder au projet d'aménagement de ce tronçon, il est nécessaire de verser la partie sud-est du lot 1 382 644 dans le domaine public de la Ville à des fins de parc et de la retirer du domaine public à des fins de rue.

De plus, la Ville a juridiction pour les travaux de fermeture de rue. Afin de pouvoir réaliser les travaux, l'arrondissement du Sud-Ouest demande la prise en charge des travaux de réaménagement en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) à l'effet qu'un « conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services. ». Cette délégation de pouvoirs est conditionnelle à l'adoption d'une résolution à cet effet par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 22 0238 (27 juin 2017) - Autorisation d'une dépense maximale de 89 160,29 \$ et octroi d'un contrat à la firme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes au montant de 79 160,29 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes pour le projet de pavillon des aînés au Carré d'Hibernia (dossier 1172783005)

DESCRIPTION

La partie sud-est du lot 1 382 644 est présentement reconnu comme étant une partie de la rue publique Roperie, plus précisément comme étant le tronçon reliant les rues Grand-Trunk et Mullins. La chaussée a une largeur approximative treize mètres et compte seize cases de stationnement. Deux trottoirs, des fosses d'arbres, une conduite d'aqueduc secondaire de 200 mm de diamètre et des fils aériens sont notamment présents dans l'emprise.

Le croquis explicatif en annexe 1 représente partie de lot sud-est du lot 1 382 644, soit une bande d'environ 55,44 mètres par 19,67 mètres et d'une superficie approximative de 1081 mètres carrés.

Dans un premier temps, l'opération vise à verser la partie sud-est du lot 1 382 644 à des fins de parcs et terrains de jeux en prévision des aménagements projetés reliant le parc Saint-Gabriel et le carré d'Hibernia.

Dans un second temps, l'opération vise à fermer et retirer du domaine public à des fins de rue cette même partie sud-est du lot 1 382 644.

La Division de la géomatique devra ensuite procéder à une opération cadastrale afin de créer deux lots distincts, soient un nouveau lot couvrant la partie versée en parc et un nouveau lot couvrant la partie qui demeure rue publique.

Ce nouveau lot couvrant la partie sud-est du lot 1 382 644 sera conservé dans l'inventaire immobilier de la Ville dans la catégorie «Parcs et terrains de jeux». Ce nouveau lot fera ensuite partie des actifs de l'arrondissement et, par conséquent, la gestion et l'entretien du parc sera une compétence d'arrondissement.

Les travaux, qui seront sous la responsabilité de l'arrondissement du Sud-Ouest, visent à réaliser en régie les aménagements de fermeture de ce tronçon de rue locale qui consistent essentiellement à retirer la chaussée et la dalle sous-jacente, condamner une conduite d'aqueduc secondaire, décontaminer le site et aménager une aire libre gazonnée, en plus de la construction du pavillon des aînés sur une partie du site en front de la rue Mullins. Selon la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'abandon projeté de la conduite d'eau secondaire entre les rues Grand Trunk et Mullins n'est pas problématique.

Pour arriver à ses fins, l'arrondissement du Sud-Ouest entreprendra les activités suivantes :

- planifier, coordonner et assumer la gestion de l'ensemble du projet de fermeture de rue en régie;
- prendre la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du projet;
- le cas échéant, mandater Bell Canada, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Hydro-Québec, Gaz Métro et toute autre entreprise de services publics pour réaliser les travaux nécessaires ;
- prendre en charge la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- prendre toutes les responsabilités techniques.

Les travaux de fermeture de rue seront menés en régie par l'arrondissement du Sud-Ouest à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La première justification pour laquelle l'arrondissement souhaite procéder à la fermeture de ce tronçon de rue est de procéder à l'unification des espaces verts riverains et y ériger un nouveau pavillon des aînés pour localiser des organismes du milieu.

L'orientation de fermer la rue Ropery pour y agrandir le parc et y implanter le nouveau pavillon des aînés dès 2017 s'est faite par les instances de l'arrondissement au terme d'un processus de consultation avec le milieu. Un appel d'offres pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes le pavillon des aînés est lancé et l'octroi s'est fait le 27 juin 2017 (CA22 17 0238). Suite à un appel d'offres distinct pour la construction en septembre, le chantier devrait débuter au milieu d'octobre.

La deuxième justification pour laquelle l'arrondissement souhaite aller de l'avant avec cette fermeture de rue est qu'elle projette agrandir la bibliothèque Saint-Charles, ce qui implique un empiètement au sol dans le parc. Cet empiètement sera compensé par l'augmentation

de la superficie de parc sur l'emprise actuellement minéralisée de la rue Roperly. Cet emplacement a aussi été recommandé dans le rapport de la consultation publique tenue le 30 mai 2017 par l'arrondissement et qui portait sur le réaménagement du carré Hibernia en lien avec l'agrandissement projeté qui bénéficie d'une subvention d'environ quatre cents mille dollars dans le cadre du programme RAC - Rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques. En effet, un montant a déjà été réservé par Québec à cette fin et des crédits doivent absolument être déboursés au courant de 2017 pour assurer la disponibilité de cette subvention à l'arrondissement. De plus, le programme RAC ne permet pas de financer l'intégration du pavillon des aînés à même la bibliothèque Saint-Charles agrandie.

L'entente en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal est nécessaire afin que l'arrondissement du Sud-Ouest puisse réaliser la fermeture de ce tronçon de rue du réseau local. Il s'agit d'un projet structurant pour Pointe-Saint-Charles et prioritaire pour l'arrondissement du Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La fermeture de rue vise le verdissement et la réduction des îlots de chaleur urbains. L'aménagement favorisera l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs. Par ailleurs, les nouveaux aménagements favoriseront les déplacements actifs en réduisant l'espace consacré aux automobiles et en accordant d'avantage aux piétons et aux cyclistes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement des lots permettra à l'arrondissement d'agrandir le parc et d'y implanter le nouveau pavillon des aînés. La résolution du Comité exécutif est un prérequis pour la fermeture de rue. Le non respect de l'échéancier indiqué dans la section "Calendrier" entraînerait la perte d'une subvention majeure dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans ce contexte de délégation de pouvoirs en vertu de l'article 85, les communications relatives à la fermeture de rue, à la construction du pavillon des aînés et aux travaux d'aménagement seront confiées aux responsables de communication de l'arrondissement du Sud-Ouest.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 juillet 2017 : Conseil d'arrondissement.

2 août 2017 : Comité exécutif.

Été 2017 : Conception, plans et devis

À partir de septembre 2017 : Fermeture de la rue, condamnation de la conduite d'aqueduc secondaire, décontamination du site, construction du pavillon des aînés et aménagement de l'espace vert reliant le carré Hibernia et le parc Saint-Gabriel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le versement des lots est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Normand HACHEY, Service de l'eau

Lecture :

Normand HACHEY, 30 juin 2017
Stéphane ROBITAILLE, 28 juin 2017
Sylvie BLAIS, 28 juin 2017
Guy PELLERIN, 27 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PARÉ
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-27

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur